

**RAPPORT**  
**DU COMITÉ DU PROGRAMME**  
**ET DE LA COORDINATION**  
**sur les travaux de sa trente et unième session**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 16 (A/46/16)



**NATIONS UNIES**

**RAPPORT**  
**DU COMITÉ DU PROGRAMME**  
**ET DE LA COORDINATION**  
**sur les travaux de sa trente et unième session**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 16 (A/46/16)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1991

## NOTE

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
ABREVIATIONS .....		vii
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 10	1
A. Ordre du jour .....	2 - 3	1
B. Election du bureau .....	4	1
C. Participation .....	5 - 8	1
D. Documentation .....	9	3
E. Adoption du rapport du Comité .....	10	3
II. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME .....	11 - 448	4
A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 .....	11 - 391	4
Introduction et vue d'ensemble .....	11 - 54	4
<u>Chapitres</u>		
1er Politique, direction et coordination d'ensemble .....	55 - 60	10
2. Bons offices et rétablissement de la paix; maintien de la paix; recherche et collecte d'informations .....	61 - 79	11
3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité .....	80 - 86	13
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat .....	87 - 97	14
5. Désarmement .....	98 - 107	15
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation .....	108 - 118	16
7. Elimination de l'apartheid .....	119 - 123	18
8. Cour internationale de Justice .....	124 - 128	18
9. Activités juridiques .....	129 - 136	19

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
10. Droit de la mer et affaires maritimes .....	137 - 145	20
11A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale .....	146 - 186	21
11B. Conseil mondial de l'alimentation .....	187 - 192	27
11C. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement .....	193 - 202	28
11D. Bureau des commissions régionales (New York)	203 - 207	29
11E. Organes directeurs (activités économiques et sociales) .....	208 - 209	29
12. Programme ordinaire de coopération technique	210 - 217	29
13. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	218 - 231	30
14. Département de la coopération technique pour le développement .....	232 - 238	32
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	239 - 248	33
16. Centre du commerce international .....	249 - 253	34
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	254 - 265	35
18. Centre pour la science et la technique au service du développement .....	266 - 270	36
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains .....	271 - 277	37
20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales .....	278 - 285	37
21. Développement social et affaires humanitaires .....	286 - 295	38
22. Contrôle international des drogues .....	296 - 302	40
23. Commission économique pour l'Afrique .....	303 - 314	40
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	315 - 326	42

**TABLE DES MATIERES (suite)**

<u>Chapitres</u>	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
25. Commission économique pour l'Europe .....	327 - 334	43
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes .....	335 - 339	44
27. Commission économique pour l'Asie occidentale .....	340 - 342	45
28. Droits de l'homme .....	343 - 350	45
29A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	351 - 354	47
29B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	355 - 360	47
30. Secours en cas de catastrophe .....	361 - 369	48
31. Département de l'information .....	370 - 391	49
B. Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies .....	392 - 401	51
C. Examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve .....	402 - 412	53
D. Evaluation .....	413 - 439	54
E. Contribution du Comité du programme et de la coordination à l'application de la résolution 45/254 de l'Assemblée générale .....	440 - 448	58
III. QUESTIONS RELATIVES A LA COORDINATION .....	449 - 465	60
A. Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination .....	449 - 462	60
B. Application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement .....	463	62
C. Projet de cadre d'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique .....	464 - 465	62

TABLE DES MATIERES (suite)

	Paragrapbes	Page
IV. RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION .....	466 - 475	64
V. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTI-DEUXIEME SESSION DU COMITE .....	476 - 478	66

Annexes

I. ORDRE DU JOUR DE LA TRENTI ET UNIEME SESSION DU COMITE .....		69
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LE COMITE ETAIT SAISI A SA TRENTI ET UNIEME SESSION .....		70

## ABREVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CAC	Comité administratif de coordination
CCI	Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
CCI	Corps commun d'inspection
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MULPOC	Centre multinational de programmation et d'exécution de projets
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PADIS	Système panafricain d'information pour le développement
FAM	Programme alimentaire mondial
FNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) a tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies une séance d'organisation (1re et 2e séances), le 6 mai 1991, et sa trente et unième session (13e à 49e séances), du 13 mai au 12 juin.

### A. Ordre du jour

2. L'ordre du jour de la trente et unième session, adopté par le Comité à sa 2e séance, figure à l'annexe I.

3. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour, le Comité, conformément à la décision prise à sa vingt-quatrième session 1/, a décidé d'examiner à sa trente et unième session le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Pratiques et procédures visant à une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique" (A/44/646) et les observations du Comité administratif de coordination (A/45/648).

### B. Election du bureau

4. A ses 1re, 2e et 37e séances, le Comité a élu par acclamation le bureau suivant :

Président : Mme Maria Elisa de Bittencourt Berenguer (Brésil)

Vice-Présidents : M. Kees W. Spaans (Pays-Bas)  
M. El Hassane Zahid (Maroc)  
M. H. I. Jasin (Indonésie)

Rapporteur : M. Boris Goudima (République socialiste soviétique d'Ukraine)

### C. Participation

5. Les Etats suivants, membres du Comité, étaient représentés :

Algérie	Iraq
Allemagne	Italie
Argentine	Japon
Bahamas	Maroc
Bénin	Nigéria
Brésil	Norvège
Bulgarie	Ouganda
Burundi	Pakistan
Cameroun	Pays-Bas
Chili	Pologne
Chine	République socialiste soviétique d'Ukraine
Colombie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Congo	Sri Lanka
Etats-Unis d'Amérique	Trinité-et-Tobago
France	
Inde	
Indonésie	

Union des Républiques  
socialistes soviétiques

Venezuela  
Zambie

6. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs :

Australie	Kenya
Autriche	Mali
Canada	Mexique
Costa Rica	Nicaragua
Cuba	Pérou
Egypte	Portugal
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Ethiopie	Roumanie
Finlande	Sénégal
Ghana	Suède
Hongrie	Tunisie
Jamaïque	Yougoslavie

7. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation mondiale de la santé  
Banque mondiale  
Fonds monétaire international

8. Ont également assisté à la session le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, du budget et des finances et Contrôleur et d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dont les représentants du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement, du Bureau de la recherche et de la collecte d'informations et du Département de l'information. Des représentants du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), du Centre pour les droits de l'homme, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Conseil mondial de l'alimentation, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont également assisté à la session. Sur l'invitation du Comité, M. T. Kabongo, inspecteur du Corps commun d'inspection, a également participé aux travaux.

#### D. Documentation

9. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa trente et unième session figure à l'annexe II.

#### E. Adoption du rapport du Comité

10. A sa 49e séance, le 12 juin 1991, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente et unième session (E/AC.51/1991/L.4 et Add.1 à 47).

## II. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

### A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993

#### Introduction et vue d'ensemble

11. Le Secrétaire général a présenté au Comité le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 à sa 18e séance, le 23 mai 1991.
12. De sa 18e à sa 30e séance, du 23 au 31 mai, le Comité a examiné l'introduction au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.
13. Le Comité a remercié le Secrétaire général d'être venu en personne présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

14. Un certain nombre de délégations ont estimé que l'introduction donnait une vue d'ensemble des principales caractéristiques du projet de budget-programme. Elle allait dans le sens de la transparence et de la concision souhaitées pour faciliter l'examen de ce dernier.
15. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le taux de croissance réelle de 0,9 % proposé. Elles ont fait observer que le Secrétaire général, dans son plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, avait projeté une croissance zéro. Plusieurs délégations ont relevé que le montant global des ressources demandées par le Secrétaire général était inférieur aux prévisions préliminaires actualisées aux taux de 1992-1993 indiquées dans la résolution 45/255 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990.
16. D'autres délégations ont souligné que les propositions du Secrétaire général concernant la croissance réelle devaient être considérées compte tenu du montant des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Organisation et exécuter les activités qui lui avaient été confiées par les organes délibérants. Elles ont ajouté que les prévisions indiquées dans le plan général avaient un caractère purement indicatif.
17. Un certain nombre de délégations ont jugé trop complexe la méthode suivie pour l'élaboration du projet de budget-programme. Pour ces délégations, il importait d'adopter une méthode plus simple qui faciliterait la comparaison entre le plan général et le projet de budget-programme effectivement proposé. Il convenait aussi de modifier la méthode de façon qu'elle permette un calcul plus réaliste du taux de croissance et facilite la comparaison entre le budget-programme en cours d'exécution et le projet proposé. A cet égard, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'erreur qui avait été commise lorsque les prévisions établies aux taux révisés de 1991 dans le plan général avaient été recalculées aux taux de 1992-1993.
18. Un certain nombre de délégations ont en outre critiqué la distinction entre les dépenses non renouvelables et renouvelables, l'absence d'un traitement global de l'inflation et des fluctuations monétaires et la complexité de la présentation des objets de dépense.

19. Un certain nombre de délégations ont estimé que le mode de présentation actuel du budget ne permettait pas de prendre en pleine connaissance de cause des décisions sur le budget-programme de l'Organisation. Des délégations se sont demandé si l'actuel mode de présentation pouvait en fait être considéré comme celui d'un budget-programme intégré. Plusieurs délégations ont fait observer que l'une des principales raisons de cet état de choses semblait être l'imprécision des responsabilités des directeurs de programmes. On a également fait observer que la distinction entre "objectifs" et "activités" n'était pas toujours claire.

20. Un certain nombre de délégations ont noté que la présentation des chapitres du projet de budget-programme, malgré une amélioration par rapport au budget-programme en cours d'exécution, demeurait de qualité inégale. La présentation des activités dans huit catégories était dans certains cas utile et dans d'autres gênante, en particulier lorsqu'il y avait une longue énumération de rapports et de publications. Pour certaines délégations, les activités devraient être plus regroupées et pour d'autres, une description précise des produits était nécessaire pour justifier les ressources demandées et pour faciliter l'établissement du rapport sur l'exécution du programme. On a également fait observer que, dans de nombreux cas, la présentation des objectifs, tant des programmes que des sous-programmes, était trop vague.

21. Un certain nombre de délégations ont recommandé que le mode de présentation du budget soit sensiblement amélioré. Elles ont critiqué la profusion de détails dans le budget et ont suggéré un document moins volumineux et plus transparent qui permettrait aux membres de prendre en pleine connaissance de cause des décisions sur les programmes proposés et les ressources nécessaires. Plusieurs délégations ont recommandé que le système de "postes permanents" soit remplacé, au niveau des programmes, par un système de "mois de travail". Cela servirait à rendre la structure des effectifs de l'Organisation moins rigide et permettrait de faire un usage optimal des effectifs et, partant, d'améliorer l'exécution des programmes.

22. Un certain nombre de délégations ont déclaré que le projet de budget-programme n'accordait pas suffisamment la priorité au développement économique des pays en développement. Elles ont déploré les taux de croissance réelle négatifs enregistrés au chapitre 15 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et au chapitre 18 (Centre pour la science et la technique au service du développement). D'autres délégations ont souligné que l'augmentation des ressources proposée pour les cinq priorités globales aurait dû être couverte par les transferts de ressources d'autres chapitres et l'élimination des activités dépassées ou non pertinentes. Selon elles, l'Organisation devrait faire preuve de plus de souplesse dans la budgétisation et l'utilisation de ses ressources. A cet égard, certaines délégations ont déploré l'absence de référence spécifique dans le projet de budget-programme au processus continu de réforme demandé dans la résolution 45/254 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des analyses de la charge de travail et autres techniques de gestion que l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général d'utiliser pour l'élaboration du budget-programme.

23. Tout ce qui est de l'établissement de priorités entre les sous-programmes, plusieurs délégations ont rappelé que les programmes qui ne comportaient qu'un seul sous-programme devaient continuer à être

considérés comme prioritaires. Selon certaines délégations, les activités et les produits non prioritaires semblaient être concentrés dans des domaines ayant trait au développement économique.

24. Des vues divergentes ont été exprimées au sujet des postes supplémentaires et des reclassements de postes proposés. Certaines délégations ont fait observer que toutes les nouvelles propositions de classement, sauf une, concernaient des reclassements. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'on n'avait pas fait preuve "du maximum de retenue" comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 45/254. On a souligné que, dans la plupart des cas, des justifications appropriées, comme des analyses de la charge de travail, des mesures de la productivité ou l'indication d'un rapport précis avec le programme de travail, faisaient défaut. Un certain nombre de délégations se sont élevées contre les reclassements proposés qui, à leur avis, venaient se substituer à un système de promotion satisfaisant. Plusieurs délégations ont déclaré que tous les postes supplémentaires et reclassements de postes proposés auraient dû être couverts par des redéploiements au sein de tel ou tel chapitre du budget ou d'un chapitre à l'autre.

25. Plusieurs délégations ont contesté l'opportunité d'imputer au budget ordinaire des postes actuellement financés par des fonds extrabudgétaires. D'autres délégations ont déclaré que, dans certains cas, cette démarche était justifiée et qu'un nombre plus important de postes auraient pu être imputés au budget ordinaire. Un certain nombre de délégations ont également émis des doutes à propos de la conversion proposée de postes temporaires en postes permanents. La complexité de la terminologie utilisée pour désigner les diverses catégories de poste a été déplorée.

26. Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans la présentation des fonds extrabudgétaires, un certain nombre de délégations ont souligné que plus de transparence demeurait nécessaire, en particulier pour ce qui est du rôle joué par ces fonds dans le financement des activités prioritaires. On a fait observer que les projections établies par le Secrétariat concernant le montant des fonds extrabudgétaires sur lequel on pourrait compter demeuraient peu fiables.

27. Plusieurs délégations ont relevé avec préoccupation les augmentations proposées au titre des consultants, des services contractuels, des frais de voyage et du matériel. D'autres délégations ont souligné qu'il serait souhaitable d'indiquer avec plus de précision les effets positifs attendus des programmes d'innovations technologiques proposés dans l'ensemble de l'Organisation.

## Conclusions et recommandations

### 1. Considérations générales

28. Le Comité a noté que le projet de budget-programme avait été établi sur la base du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990. Il a également noté que la répartition proposée des ressources, pour l'exercice biennal 1992-1993, par grand programme du plan à moyen terme et par titre du budget-programme devrait permettre à l'Organisation d'atteindre ses objectifs et de s'acquitter de ses mandats ainsi que de satisfaire de manière efficace les exigences de la

communauté internationale. Il a en outre relevé qu'environ un cinquième des ressources demandées par le Secrétaire général correspondait à des activités qui n'avaient pas été prévues dans le plan à moyen terme.

29. Le Comité a rappelé le processus budgétaire arrêté par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986.

30. Le Comité a noté que, dans le cas de la plupart des chapitres du projet de budget-programme, les programmes de travail n'avaient pas été examinés par des organes intergouvernementaux. De tels examens devraient devenir systématiques et donner lieu à la présentation de recommandations sur les activités et les priorités proposées dans le cadre des orientations et des objectifs prévus par le plan à moyen terme. Le Comité a souligné que les organes intergouvernementaux compétents devraient participer activement aux premières révisions du plan. Il a en outre souligné qu'au cours de l'exécution du budget-programme, tous les organes intergouvernementaux devraient jouer leur rôle, conformément à leur mandat et en pleine conformité avec les procédures budgétaires établies par la résolution 41/213. Un tel processus exigeait la participation active des diverses unités administratives pertinentes du Secrétariat.

31. Le Comité a noté que le projet de budget-programme était établi en suivant les structures existantes de l'Organisation, y compris celles qui résultaient de la mise en oeuvre de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et de résolutions ultérieures sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le Comité a noté qu'il aurait fallu prévoir dans le budget-programme de nouvelles mesures administratives et budgétaires précises pour améliorer le coût-utilité et l'efficacité de l'Organisation, conformément à ces résolutions.

32. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine le projet de budget-programme en ayant à l'esprit le souci de chercher constamment à accroître l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation et les moyens qu'elle a d'atteindre ses objectifs et de mener à bien ses activités. Il a également recommandé que le Secrétaire général redouble d'efforts pour améliorer le coût-utilité de l'Organisation et l'efficacité de son fonctionnement et propose dans le budget-programme des mesures propres à atteindre cet objectif. Cela renforcerait la souplesse de l'Organisation et sa capacité de répondre efficacement à ses besoins et de mener à bien les tâches qui lui sont confiées.

33. Notant que le processus en cours de revitalisation et de restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'application de la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, en date du 13 mai 1991, risquait d'influer sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, le Comité a rappelé qu'il avait pour mandat d'examiner tous les programmes figurant dans le budget de l'Organisation des Nations Unies.

## 2. Montant global des ressources nécessaires

34. Le Comité a rappelé que ses conclusions et recommandations sur le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice 1992-1993 avaient été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/255.

35. Le Comité a recommandé que le budget-programme traduise les principes sur la base desquels le plan général proposé par le Secrétaire général avait été établi et approuvé, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

36. Le Comité a noté que le montant total des ressources demandé par le Secrétaire général était, sur la base de prix analogues, inférieur aux prévisions préliminaires ajustées figurant dans le plan général.

37. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine le montant global des ressources nécessaires à la lumière des tâches et activités que l'Organisation devait exécuter au cours de l'exercice biennal.

38. Le Comité a noté le taux proposé de croissance réelle, soit 0,9 %, et la différence entre ce taux et le taux de croissance réelle zéro figurant dans le plan général. Il a cependant noté que des difficultés méthodologiques continuaient de gêner toute comparaison entre le projet de budget-programme et le plan général sur la base duquel le budget devait être établi. Compte tenu de ces difficultés, le Comité n'était pas en mesure de pleinement saisir toute l'importance de cette croissance quant à ces incidences sur les programmes.

39. Le Comité a souligné que les ressources demandées et les taux de croissance réelle proposés par titre et chapitre du budget-programme devaient être conformes aux mandats, aux activités prévues et aux priorités établies.

40. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité de respecter toutes les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale 45/255 sur le plan général, 45/253 sur la planification des programmes et 45/254 sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

41. Le Comité a noté les modifications que le Secrétaire général avait proposé d'apporter au tableau d'effectifs de l'Organisation. A cet égard, il a constaté que les explications évoquant les besoins des programmes avancées pour justifier ces modifications étaient de qualité inégale d'un chapitre à l'autre du budget. Alors que dans certains des chapitres, la création ou l'expansion de programmes ou encore l'impact du processus de réforme en cours étaient soulignés par le Secrétaire général pour justifier ses demandes, dans d'autres chapitres les propositions n'étaient pas suffisamment justifiées.

42. Le Comité a également noté que les procédures et normes actuellement utilisées pour évaluer la charge de travail et les autres besoins des diverses unités administratives du Secrétariat et pour justifier la création, la suppression, le reclassement, la conversion ou le transfert de postes devaient être affinées.

43. Le Comité a recommandé, à cet égard, que l'Assemblée générale charge les organes compétents de l'Organisation d'examiner la question et de mettre au point des procédures et normes qui soient plus simples, plus transparentes et plus rationnelles et de lui rendre compte à sa quarante-septième session.

44. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine à sa quarante-sixième session les propositions du Secrétaire général sur la création, la suppression, le reclassement, la conversion ou le transfert de postes dans les divers chapitres du budget compte tenu des observations et

des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de ses propres commentaires et observations figurant dans le présent rapport, et ce dans le cadre de la recherche permanente de moyens d'accroître l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation.

### 3. Priorités

45. Le Comité a rappelé la résolution 45/255 dans laquelle l'Assemblée générale avait noté les propositions du Secrétaire général et les vues exprimées par les Etats Membres au sujet des priorités et avait appuyé les recommandations du CPC en la matière et prié le Secrétaire général de leur accorder une attention particulière lorsqu'il établirait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. Il a noté que des augmentations de ressources avaient été proposées pour un certain nombre de programmes et de chapitres relevant de ces priorités globales. Il a également noté que la priorité globale accordée au développement économique des pays en développement concernait la plupart des chapitres du budget-programme.

46. Le Comité a noté que des ressources accrues étaient proposées pour un certain nombre de sous-programmes qui avaient reçu la priorité dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Il a également noté que bon nombre d'autres sous-programmes prioritaires, en particulier dans les secteurs économique et social, ne bénéficiaient pas de ressources accrues. Le Comité a rappelé à cet égard les règles et règlements pertinents. Le Comité a noté en outre que l'exécution intégrale d'un certain nombre de ses sous-programmes était tributaire de l'existence de fonds extrabudgétaires.

47. Le Comité a également noté les propositions faites concernant le rang de priorité à accorder aux activités et produits. Il a souligné qu'il était important d'établir des priorités à ce stade pour exécuter le budget-programme et utiliser le fonds de réserve. Il a également souligné que les règles et règlements pertinents devaient être gardés à l'étude.

### 4. Méthode suivie

48. Le Comité a conclu que la méthode suivie pour établir le budget-programme, y compris pour ce qui était de ses rapports avec le plan général, devait être révisée et améliorée. La méthode actuelle était trop complexe pour permettre une totale compréhension des principaux éléments du budget-programme, de ses rapports avec le plan général et avec les budgets-programmes précédents. Une révision de la méthodologie devrait avoir pour résultat l'établissement d'une distinction plus nette entre les dépenses renouvelables et non renouvelables, une présentation plus claire et plus uniforme des objets de dépense, une approche transparente et plus acceptable de la question de la mesure de la croissance et une meilleure présentation de l'allocation des fonds extrabudgétaires.

49. Le Comité a recommandé que le Secrétaire général organise un séminaire technique spécial pour examiner ces questions de méthodologie avant la trente-deuxième session du CPC, en s'assurant qu'une telle réunion n'ait pas d'incidences financières pour l'Organisation. Les participants seraient des experts agissant à titre individuel, ayant des qualifications spéciales et une expérience des questions budgétaires des organisations multilatérales ou des Etats Membres. Les membres intéressés du CPC et du CCQAB seraient également invités en qualité d'experts agissant à titre individuel.

## 5. Structure du budget

50. Le Comité a pris note avec satisfaction des modifications apportées à la structure du budget-programme, qui permettaient une correspondance plus étroite avec les grands programmes et programmes du plan à moyen terme. Il a constaté, toutefois, que la qualité du texte explicatif laissait à désirer pour divers chapitres. Il a recommandé que de nouveaux efforts soient faits pour préciser les objectifs recherchés et les activités envisagées et pour indiquer plus clairement les rapports entre les fonds budgétaires et les fonds extrabudgétaires. Il a également recommandé d'améliorer encore la présentation dans le budget-programme des liens entre les programmes et les ressources.

51. Le Comité a recommandé que l'analyse des programmes figurant dans l'introduction au projet de budget-programme, notamment celle des modifications apportées d'un exercice biennal à l'autre, soit améliorée.

52. Le Comité a noté que des activités s'inscrivant dans le cadre de la réalisation d'objectifs similaires et comparables étaient présentées dans différents chapitres. Le Comité a recommandé que le Secrétariat redouble d'efforts pour rationaliser la présentation du budget-programme à cet égard.

53. Le Comité a recommandé en outre que le mode de présentation du budget soit restructuré afin de fournir des informations plus complètes sur le contenu des programmes inscrits au budget et d'assurer une plus grande transparence pour les Etats Membres, une utilisation optimale des ressources et une plus grande souplesse. Le Comité a invité le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du CCOAB et du CPC, un nouveau modèle de présentation du budget s'inspirant de ses recommandations.

## 6. Documentation

54. Le Comité a noté que, en dépit de certaines améliorations, la question de la documentation restait une source de préoccupation. La parution tardive de certains documents dans toutes les langues officielles avait compromis ses travaux. Le Comité a recommandé que cette question soit étudiée compte tenu du processus d'établissement du budget-programme, du calendrier de ses réunions et des rapports qu'il devait présenter au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

### Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

55. A sa 26e séance, le 29 mai, le Comité a examiné le chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Conclusions et recommandations

56. Le Comité a noté que, comme indiqué dans l'introduction au projet de budget-programme, les activités correspondant aux organes directeurs et à la direction exécutive et à l'administration, qui font l'objet du chapitre premier, ne s'inscrivaient pas dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

57. Le Comité a estimé que l'on pourrait réviser le calendrier et la durée de ses sessions pour tenir compte des modifications apportées au programme de travail du Conseil économique et social dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Le Comité a recommandé que les deuxième et troisième phrases du paragraphe 1.37 soient modifiées pour se lire comme suit : "Le Président a assisté également à la session ordinaire du Conseil économique et social et aux séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour présenter le rapport du CPC et participer aux travaux de ces deux organes".

58. Le Comité a recommandé de supprimer la première phrase du paragraphe 1.60.

59. Le Comité a noté en outre que les références faites dans ce chapitre à la notion de rétablissement de la paix devaient être interprétées à la lumière de son examen du chapitre 2 du projet de budget-programme.

60. Le Comité a pris note du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 2. Bons offices et rétablissement de la paix; maintien de la paix; recherche et collecte d'informations

61. A ses 43e et 44e séances, le 7 juin, le Comité a examiné le chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

62. Un certain nombre de délégations ont bien marqué leur appui à l'activité de l'Organisation dans ce domaine.

63. Une délégation, soulignant l'importance des activités de maintien de la paix, a fait tout particulièrement référence au rôle du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Une autre délégation s'est déclarée opposée à ce qu'il soit fait mention de manière sélective de certaines opérations de maintien de la paix.

64. Quelques délégations se sont dites préoccupées par la diminution des ressources mises à la disposition du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire aux Cambodgiens.

65. Arguant de la nécessité d'éclaircir la notion de maintien de la paix et le rôle de l'Organisation à cet égard, quelques délégations ont proposé de modifier le titre du chapitre 2 de manière à en supprimer la mention du maintien de la paix. D'autres délégations ont déclaré n'avoir aucune objection quant à l'intitulé de ce chapitre et ne voyaient aucune raison de le modifier.

66. Quelques délégations ont estimé que si le titre et le texte du chapitre relatif au maintien de la paix n'étaient pas modifiés, le Comité devrait se limiter à prendre acte du chapitre 2 et n'en recommander l'approbation qu'après avoir pris connaissance des observations et recommandations que devaient faire les organes intergouvernementaux appropriés sur la question du maintien de la paix, et à la lumière de celles-ci. Dans ce contexte, il a été suggéré que la Commission politique spéciale et la Sixième Commission de l'Assemblée générale seraient des instances appropriées pour l'examen de la

question. Pour d'autres délégations, la notion de maintien de la paix ne faisait pas difficulté et, en tout état de cause il revenait au Bureau de l'Assemblée de prendre une décision à ce sujet.

67. Une délégation a proposé d'apporter certaines modifications au texte du chapitre :

a) Dans la première phrase du paragraphe 2.3, supprimer les mots "et autres missions spéciales";

b) Dans l'avant-dernière phrase du paragraphe 2.7, supprimer les mots "et de toute une gamme de questions connexes";

c) Au paragraphe 2.7, supprimer la dernière phrase;

d) Dans la première phrase du paragraphe 2.8, supprimer les mots "et missions connexes".

68. Un certain nombre de délégations ont souligné que la répartition proposée de l'augmentation de ressources entre les diverses parties de ce chapitre n'était pas satisfaisante.

69. Une délégation a douté de l'utilité de classer les activités du sous-programme 1 en grandes catégories d'activité.

70. La proposition de transformer des postes temporaires du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est en postes permanents a été contestée. Le Comité a été informé de ce que le Représentant spécial était chargé d'un certain nombre de questions touchant la région et que ses activités ne cesseraient pas une fois réglée la situation au Cambodge.

71. Une délégation a suggéré qu'un crédit soit ouvert au chapitre 4 pour le Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, étant donné que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat assumait des fonctions de liaison dans ce domaine.

72. Une délégation a fait observer que le Secrétaire général ne devrait ménager aucun effort pour mobiliser des contributions volontaires en espèces et en nature aux fins des opérations de maintien de la paix financées sur le budget ordinaire.

73. Une délégation a demandé pourquoi un crédit renouvelable était demandé pour le remplacement de véhicules de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, alors que des crédits similaires dans d'autres chapitres du budget étaient demandés sur une base non renouvelable. Elle a estimé que cela constituait un nouvel exemple du manque de transparence et de cohérence dans l'application du concept de ressources non renouvelables.

74. Un certain nombre de délégations ont demandé s'il était justifié de créer de nouveaux postes et de prévoir des ressources additionnelles pour le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. Une délégation a souligné l'importance des travaux du Bureau et a appuyé l'augmentation proposée de ses ressources.

75. En ce qui concerne le mandat du Bureau, une délégation a mis en question le contenu du paragraphe 2.71. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par un double emploi éventuel entre les activités du Bureau relatives aux courants de réfugiés et les activités d'autres organismes comme le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a été suggéré de réexaminer les mandats et la répartition des responsabilités dans ce domaine.

76. Certaines délégations ont estimé qu'en raison du crédit renouvelable proposé pour le remplacement de 71 véhicules (par. 2.51), il était difficile de justifier les ressources non renouvelables demandées dans d'autres chapitres du budget pour le même objectif.

### Conclusions et recommandations

77. Le Comité a souligné l'importance des activités de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

78. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 45/253, le concept d'établissement de la paix serait porté à l'attention des organes et organismes intergouvernementaux compétents des Nations Unies.

79. Sur cette base, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité

80. A sa 19e séance, le 24 mai, le Comité a examiné le chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

81. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites des travaux du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité ayant trait à la fourniture de services au Conseil de sécurité et à ses comités.

82. Un certain nombre de délégations ont déploré la publication tardive des documents officiels et autres documents pour l'établissement desquels des crédits sont prévus au chapitre 3. Certaines doutaient de l'utilité de la publication de ces documents une fois que le retard était devenu important. Un certain nombre de délégations ont également exprimé des doutes concernant les ressources proposées pour l'acquisition de micro-ordinateurs et on a souligné la nécessité d'un contrôle approprié des dépenses pour ce type de matériel.

83. Certaines délégations avaient des doutes quant à la périodicité d'un certain nombre de répertoires et autres publications établis au titre du sous-programme 1 et ont estimé que la publication annuelle de ce type de documentation serait suffisante. D'autres délégations n'étaient pas certaines que les ressources prévues au titre des bourses pour permettre à des

participants de pays en développement d'assister à des séminaires et programmes de formation sur différents aspects des utilisations pacifiques de l'espace soient suffisantes et ont souligné l'importance de ces activités.

84. Des délégations ont exprimé des vues divergentes concernant le lieu de réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

#### Conclusions et recommandations

85. Le Comité a pris note des priorités proposées.

86. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme décrit au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat

87. A sa 27e séance, le 30 mai, le Comité a examiné le chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen

88. Un certain nombre de délégations se sont demandé s'il était vraiment utile de maintenir des divisions distinctes chargées l'une des affaires de l'Assemblée générale et l'autre de celles du Conseil économique et social et des services de secrétariat, et ont estimé que fondre ces deux divisions en une seule permettrait d'en renforcer l'efficacité. D'autres délégations ont déclaré qu'il ne serait peut-être pas souhaitable de procéder à une telle fusion dans le contexte de l'action menée pour revitaliser le Conseil économique et social. On a également évoqué les prérogatives du Secrétaire général, qui est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

89. Un certain nombre de délégations se sont demandé s'il était réellement nécessaire de disperser les fonctions éditoriales au sein du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat et entre ce Bureau et le Département des services de conférence. Elles ont estimé que le rassemblement de ces fonctions sous l'égide du Département des services de conférence irait dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande économie dans cet important domaine d'activité.

90. Un certain nombre de délégations ont souligné que le poste de Secrétaire du Comité du programme et de la coordination devrait être classé au niveau approprié. D'autres délégations ont souligné que le sous-programme 4, intitulé "Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables" devrait être considéré comme prioritaire et que les ressources de la Division des droits des Palestiniens devraient être augmentées. Une délégation s'est déclarée opposée à l'augmentation proposée des ressources affectées à la Division des droits des Palestiniens.

91. En ce qui concerne le nouveau poste dont la création est proposée dans ce chapitre, qui est censé renforcer la capacité du Bureau en matière d'édition, on a estimé qu'il serait préférable de réduire le volume de la documentation et de produire les documents dans les délais prescrits.

92. Les reclassements de poste proposés, autres que celui mentionné au paragraphe 4.20, ont été contestés par plusieurs délégations et appuyés par d'autres.

### Réserve

93. Une délégation a exprimé ses réserves quant aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de la Division des droits des Palestiniens.

### Conclusions et recommandations

94. Le Comité a accueilli favorablement les activités prévues dans les sous-programmes 1, 2 et 3, activités qui y avaient été inscrites après l'approbation, pour la première fois, du programme connexe figurant dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

95. Le Comité a toutefois noté qu'aucun ordre de priorité n'avait été proposé pour les activités prévues dans ce chapitre.

96. Le Comité a recommandé en outre au Secrétaire général de garder la question de l'organisation des services d'édition à l'examen et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

97. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif de programme figurant au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 5. Désarmement

98. A sa 28e séance, le 30 mai 1991, le Comité a examiné le chapitre 5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

99. Jugeant satisfaisant dans l'ensemble le programme de travail du Département des affaires de désarmement, plusieurs délégations ont déclaré ne pas être certaines que le taux de croissance réelle de 0,6 % soit suffisant compte tenu de la priorité accordée au désarmement par l'Assemblée générale. Elles espéraient que ce taux de croissance modeste n'empêcherait pas le Département d'exécuter les activités demandées. A l'inverse, pour d'autres délégations, le taux de croissance prévu était trop élevé.

100. De l'avis de quelques délégations, un effort systématique de rationalisation des travaux de la Première Commission devrait déboucher sur une réduction du volume des services fonctionnels demandés au Département.

101. Quelques délégations ont émis des doutes sur la nécessité de maintenir la Campagne mondiale pour le désarmement et, compte tenu du nouveau climat international, ont contesté l'ampleur donnée au programme de publications sur le désarmement. A l'inverse, plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à la Campagne mondiale pour le désarmement. Plusieurs ont souligné la nécessité d'y affecter des ressources suffisantes pour qu'elle atteigne ses objectifs.

102. S'inquiétant du retard apporté à la publication de l'Annuaire du désarmement et du périodique intitulé Désarmement, une délégation a invité le Secrétariat à prendre les mesures voulues pour y remédier. Elle a demandé l'assurance que les crédits inscrits au budget-programme pour l'exercice 1992-1993 seraient suffisants pour financer la production de publications sur le désarmement dans toutes les langues officielles de l'ONU.

103. Plusieurs délégations se sont déclarées très favorables à une augmentation des ressources allouées aux activités régionales relatives au désarmement et, plus précisément, aux centres régionaux pour la paix et le désarmement. D'autres ont émis un avis divergent. A cet égard, la proposition tendant à créer un nouveau poste au centre de Katmandou a rencontré l'agrément d'une délégation mais a été contestée par une autre.

104. Certaines délégations ont exprimé des doutes quant au bien-fondé du reclassement du poste de fonctionnaire d'administration du Département, d'autres en revanche y étant favorables.

105. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du programme de bourses d'études sur le désarmement et ont suggéré que le Comité examine cette activité en vue de la renforcer. Une autre délégation a mis en question le coût du programme.

106. Si quelques délégations ont contesté le maintien de la subvention inscrite au budget ordinaire au bénéfice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, plusieurs autres ont dit qu'elles appuyaient l'Institut et ses activités. Plusieurs d'entre elles estimaient que la subvention en question devrait être considérée comme une dépense renouvelable. D'autres se demandaient si l'on avait activement cherché à obtenir davantage de contributions volontaires pour financer l'Institut.

#### Conclusion et recommandation

107. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif concernant le programme décrit au chapitre 5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation

108. A sa 29e séance, le 31 mai, le Comité a examiné le chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

109. Un certain nombre de délégations ont estimé que les activités à entreprendre au titre du sous-programme 4 (Programmes spéciaux d'urgence) du programme 37 du plan à moyen terme n'avaient pas leur place dans le chapitre 6. Ces activités étaient très proches de celles prévues au chapitre 30 (Secours en cas de catastrophe) et au chapitre 29A (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Aux fins de l'exécution des programmes, il fallait éviter toute fragmentation des activités et des responsabilités.

110. Quelques délégations ont contesté le bien-fondé du programme de travail et ont demandé quelle était la raison d'être des sous-programmes 1 et 2. Leurs observations concernaient le Conseil de tutelle et le Comité des Vingt-Quatre. Elles ont fait observer que dans le dernier territoire sous tutelle à savoir le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, seules les Palaos continuaient de relever du régime de tutelle. Certaines délégations ont souligné l'importance des sous-programmes 1 et 2 pour le processus de décolonisation des 18 territoires non autonomes restants; dans ce contexte l'accent a été mis sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

111. Un certain nombre de délégations ont demandé à savoir combien de réunions étaient prévues pour le Conseil de tutelle.

112. En ce qui concerne la proposition tendant à transformer 12 postes temporaires en postes permanents, plusieurs délégations se sont déclarées peu convaincues du bien-fondé de la proposition puisque, à leur avis, les activités relevant de ce chapitre revêtaient un caractère transitoire. Ces délégations ont affirmé que les éléments présentés pour justifier les transformations proposées n'étaient pas convaincants.

113. Des points de vue divergents ont été exprimés à propos de la proposition tendant à transférer un poste D-2 du sous-programme 2 (Tutelle et décolonisation) au sous-programme 4 (Programmes spéciaux d'urgence). Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition. D'autres ont exprimé des doutes quant à son bien-fondé. D'autres encore ont indiqué qu'elle risquait d'avoir des incidences négatives sur l'exécution du sous-programme 2. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'il fallait affecter des ressources plus importantes au sous-programme 4.

114. L'avis a été exprimé selon lequel, compte tenu de la réduction progressive du volume de travail du Groupe de transition pour la Namibie jusqu'à l'achèvement, en 1994, des derniers programmes exécutés en faveur de ce pays, il aurait fallu prévoir des réductions correspondantes des ressources.

#### Conclusions et recommandations

115. Le Comité a recommandé que les résultats du réexamen des fonctions du Groupe des programmes spéciaux d'urgence demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de la section B de la résolution 45/248 soient portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

116. Le Comité a recommandé que le texte explicatif du chapitre 6 soit révisé de manière que la fin du paragraphe 6.18 se lise comme suit : "en application des résolutions de l'Assemblée générale et des organes de l'ONU". Le Comité a recommandé en outre que le nombre et le volume des activités soient modifiés pour tenir compte de la suite à donner à ces décisions.

117. Le Comité a noté les ressources qu'il était proposé d'allouer aux sous-programmes de ce chapitre et a recommandé que le Secrétaire général revoye les propositions en question compte tenu de l'évolution récente de la situation et que, afin de faciliter les travaux de l'Assemblée, des prévisions révisées soient présentées à la quarante-sixième session. Toute proposition qui serait présentée à cet égard ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur l'aptitude de l'Organisation à exécuter les activités prescrites au

sous-programme 2, tant en ce qui concerne les derniers territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes qu'en ce qui concerne le régime de tutelle.

118. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 sous réserve des conclusions ci-dessus.

#### Chapitre 7. Elimination de l'apartheid

119. A sa 29e séance, le 31 mai, le Comité a examiné le chapitre 7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

##### Examen de la question

120. Le programme a été appuyé en raison de l'importance de ses objectifs. Quelques délégations ont estimé qu'il ne tenait pas compte des événements positifs intervenus en Afrique du Sud, en particulier des mesures juridiques prises pour abolir le système d'apartheid.

121. Quelques délégations ont émis des doutes quant à la proposition de reclassement de deux postes, du fait que l'on constatait une évolution positive vers l'élimination de l'apartheid et qu'une nouvelle constitution de l'Afrique du Sud semblait pouvoir être adoptée, ce qui entraînerait une réduction considérable de l'engagement de l'ONU. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur les énormes obstacles qui entravent le démantèlement de l'apartheid et l'avènement d'un système non racial et démocratique en Afrique du Sud. Elles ont souligné que tant qu'un changement irréversible ne se serait pas produit, l'ONU aurait un rôle important à jouer.

122. Une délégation a mis en question le nombre de subventions et les activités financées en ce qui concerne l'élimination de l'apartheid, qui ont été approuvées par le Comité spécial contre l'apartheid ou ont fait l'objet d'engagements de la part de celui-ci en 1990. Plusieurs délégations ont jugé que les subventions et activités du Comité spécial contribuaient dans une large mesure à mobiliser l'appui de la communauté internationale à la campagne contre l'apartheid.

##### Conclusion et recommandation

123. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 8. Cour internationale de Justice

124. A sa 20e séance, le 24 mai, le Comité a examiné le chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

##### Examen de la question

125. L'avis a été exprimé selon lequel, puisqu'on avait récemment renforcé les effectifs de la Cour, il aurait fallu, si l'on avait besoin d'un poste P-3, procéder au transfert d'un poste existant et non demander la création d'un nouveau poste.

126. Mention ayant été faite de la question des ressources demandées pour les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure (par. 8.19), le Comité a été informé que ces ressources permettraient de couvrir le coût des publications de la Cour en anglais et en français et que la question de la publication des documents de la Cour dans les autres langues officielles de l'ONU serait examinée dans le rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

#### Conclusions et recommandations

127. Le Comité a rappelé que ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne figurent dans le plan à moyen terme. Il a en outre rappelé qu'aux termes de l'article 15.1 du règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, "les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général. Le Secrétaire général soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles".

128. Le Comité a pris note du chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 9. Activités juridiques

129. A sa 21e séance, le 24 mai, le Comité a examiné le chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

130. D'une manière générale, les délégations ont approuvé les activités du Bureau des affaires juridiques, particulièrement en ce qui concerne le maintien de la paix, les services fournis à la Sixième Commission de l'Assemblée générale et les efforts déployés pour éliminer l'arriéré dans les publications. Certaines délégations ont exprimé un intérêt particulier pour la formation qui, à leur avis, ne devrait pas viser seulement à promouvoir l'adoption de textes juridiques, mais à développer les capacités juridiques nationales.

131. Certaines délégations, mettant en question les motifs fournis à l'appui des reclassements proposés, ont demandé des informations complémentaires sur le volume de travail.

132. Certaines délégations ont estimé que les efforts de rationalisation des travaux de la Sixième Commission devraient permettre de réduire les besoins en matière de services fonctionnels. Elles se sont en outre demandé si les textes autorisant certaines activités étaient toujours valables. Il a cependant été reconnu en général que l'ordre du jour de la Sixième Commission et des groupes de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) était arrêté par les Etats Membres.

133. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves quant à la faisabilité et au coût probable de la modernisation proposée du Système informatisé de l'ONU pour les traités, mais seraient disposées à appuyer l'adoption de mesures économiques pour faciliter aux Etats Membres l'accès aux informations concernant les traités. On a noté qu'il était prévu d'introduire des innovations techniques en coopération avec d'autres bureaux intéressés, en particulier le Département des conférences.

134. Certaines délégations se sont demandé s'il était utile de faire paraître certaines publications avec retard, notamment lorsqu'elles n'intéressent qu'un nombre limité d'utilisateurs, et ont suggéré de faire payer une redevance.

135. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites des efforts que déploie le Bureau des affaires juridiques pour présenter de façon équilibrée dans ses travaux les différents systèmes juridiques du monde.

### Conclusions et recommandations

136. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 10. Droit de la mer et affaires maritimes

137. A sa 22e séance, le 28 mai, le Comité a examiné le chapitre 10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

138. Un certain nombre de délégations ont manifesté leur intérêt pour les progrès accomplis dans la promotion de l'acceptation aussi large que possible de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et de l'application uniforme de ses dispositions. On a en particulier déclaré approuver l'assistance à apporter aux pays en développement pour leur permettre de maximiser les avantages que leur offre la Convention.

139. Un certain nombre de délégations ont contesté les affirmations, énoncées aux paragraphes 10.2 et 10.5 du projet de budget-programme, suivant lesquelles la Convention entrerait en vigueur dans un avenir proche et que, par voie de conséquence, l'exercice biennal 1992-1993 serait une période de transition.

140. Le recours aux services de consultants a suscité des préoccupations chez un grand nombre de délégations. Il a semblé à certaines d'entre elles qu'on avait recours aux services de consultants pour suppléer au manque de ressources en personnel. De l'avis de certaines autres délégations qui n'étaient pas opposées à l'idée de faire appel à des consultants pour entreprendre des études spécialisées dans des domaines pour lesquels le Secrétariat manquait d'experts, il importait de les recruter dans un aussi grand nombre de régions que possible. D'autres délégations encore ont estimé que les ressources proposées montraient que la recommandation concernant les consultants qu'avait formulée le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies était tombée dans l'oubli.

141. Certaines délégations ont été d'avis que le nombre de publications prévues était trop important et que les ressources étaient consacrées à des publics restreints et spécialisés. D'autres délégations encore se sont interrogées sur les incidences pratiques des activités de collecte d'informations du sous-programme 2.

142. Des opinions divergentes ont été exprimées en ce qui concerne le projet de reclassement d'un poste d'administrateur.

143. Certaines délégations ont fait valoir que les activités opérationnelles ne devraient être financées qu'à l'aide de ressources extrabudgétaires.

#### Réserve

144. Une délégation a formulé une réserve quant au bien-fondé de l'inclusion du sous-programme 4 (Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer) dans le budget-programme et de son financement par imputation au budget ordinaire.

#### Conclusions et recommandations

145. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 10 du projet de budget-programme pour l'exercice 1992-1993.

#### Chapitre 11A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

146. A ses 38<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> séances, les 4 et 8 juin 1991, le Comité a examiné le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

147. Quelques délégations ont manifesté leur soutien aux activités du Bureau du Directeur général et estimé que les ressources mises à sa disposition étaient limitées compte tenu des nombreuses responsabilités et tâches qui lui étaient confiées.

148. Un certain nombre de délégations ont regretté que la structure du chapitre 11A ne suive pas celle des autres chapitres et se sont dites préoccupées que le texte explicatif ne définisse pas clairement les activités que le Bureau se proposait d'entreprendre pendant l'exercice biennal 1992-1993 afin de réaliser les objectifs du plan à moyen terme.

149. Tout en reconnaissant l'importance des fonctions de coordination, quelques délégations ont fait observer que le Bureau avait aussi pour mission de dynamiser et de diriger les activités de développement économique et social de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, certaines délégations ont appelé l'attention en particulier sur le fait que, si des transformations économiques et politiques spectaculaires à l'Est avaient modifié les relations Est-Ouest, les rapports Nord-Sud continuaient d'exiger que la communauté internationale et le Bureau du Directeur général s'en préoccupent d'urgence.

150. Certaines délégations ont souligné l'importance des travaux de l'équipe spéciale chargée de stimuler et de suivre les activités du système des Nations Unies visant à atténuer les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et exprimé leur préoccupation au sujet de la précarité de sa situation financière.

151. Certaines délégations se sont dites inquiètes que le texte explicatif ne précise ni comment le Bureau se proposait d'apporter des solutions novatrices aux tendances qui se faisaient jour ni comment il avait l'intention de diriger

et de guider les activités de développement économique et social du système tout entier. Elles ont regretté que les résultats attendus des activités prévues dans le projet de budget-programme ne soient pas clairement indiqués.

152. Certaines délégations ont noté que le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, "Afrique : situation économique critique, redressement et développement", figurait dans le chapitre 11A du projet de budget-programme essentiellement à des fins de présentation et que le Département de l'Information et la Commission économique pour l'Afrique étaient pleinement responsables des activités relevant de leurs mandats respectifs.

153. Certaines délégations ont fait observer que l'évaluation finale du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, dont l'Assemblée générale devait être saisie à sa quarante-sixième session, n'avait pas encore eu lieu.

154. De l'avis de certaines délégations, il était préoccupant que le Bureau du Directeur général et le Département de l'Information se voient attribuer des ressources plus importantes que la Commission économique pour l'Afrique. De nombreuses délégations ont estimé que les mesures proposées étaient insuffisantes et ont noté qu'il serait procédé à des révisions pour tenir compte de leurs préoccupations.

#### Conclusions et recommandations

155. Le Comité a recommandé qu'un groupe distinct et identifiable soit créé au sein du Bureau du Directeur général afin d'entreprendre les activités qui lui ont été confiées, comme proposé au titre du programme 45 du plan à moyen terme.

156. Le Comité a recommandé de prévoir pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique des ressources en rapport avec le rang de priorité élevé que leur accorde l'Assemblée générale.

157. Le Comité a également recommandé que les diverses activités prévues dans le cadre du programme 45 du plan à moyen terme soient exécutées sur la base d'une approche novatrice, de façon équilibrée et coordonnée, en tenant compte de la responsabilité tant de la communauté internationale que des pays africains mentionnée dans les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale sur la situation économique critique et le développement de l'Afrique.

158. Le Comité a également recommandé de prévoir la possibilité de modifier ces activités lorsque le plan à moyen terme serait révisé compte tenu des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre à sa quarante-sixième session après l'évaluation finale du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

159. Sous réserve des recommandations ci-dessus et des décisions du Conseil économique et social, et étant entendu que les ressources budgétaires ordinaires demandées à ce chapitre par le Secrétaire général seraient suffisantes, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 avec les modifications ci-après :

## Sous-programme 1. Mobilisation des ressources

160. Pendant l'exercice biennal 1992-1993, les activités au titre du sous-programme viseront à :

a) Aider à veiller à ce que la communauté internationale tienne ses engagements en prenant des mesures concrètes, notamment en accroissant le flux des ressources financières destinées à aider l'Afrique;

b) Obtenir des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre du plan d'action, à l'échelle du système, en vue du redressement et du développement économiques de l'Afrique et en assurer le suivi par le biais de mécanismes intersecrétariats et intergouvernementaux;

c) Favoriser l'adoption de mesures spécifiques visant à assouplir les conditions dont sont assortis les flux de ressources destinées à l'Afrique et appuyer les réformes économiques dans la région;

d) Encourager les efforts de la communauté internationale pour améliorer la situation des produits de base, y compris les marchés, en tenant compte des tendances à long terme;

e) Mobiliser des ressources en vue de diversifier l'économie des pays africains;

f) Soutenir les efforts déployés par les gouvernements africains pour améliorer leur propre politique économique.

### Activités

#### Coopération internationale

161. Réaliser, en étroite coopération avec les organisations du système concernées, une étude des flux globaux de ressources vers l'Afrique de façon à faciliter les efforts de mobilisation de ressources supplémentaires pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique.

162. Organiser deux réunions par an avec des représentants des pays donateurs à New York et réaliser trois missions dans des pays donateurs, notamment pour des réunions avec des organismes d'aide au développement en vue d'obtenir une aide publique au développement accrue pour les pays africains.

163. Tenir chaque année des consultations avec la Banque mondiale et le PNUD en vue de susciter la tenue de tables rondes et de réunions de groupes consultatifs propres à accroître l'aptitude de ces organismes à mobiliser des ressources pour les pays africains.

164. Coordonner l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux pays africains, sur leur demande, pour la préparation de tables rondes et de réunions de groupes consultatifs.

165. Apporter une contribution aux réunions des institutions financières internationales compétentes et autres réunions pertinentes et, le cas échéant, participer à ces réunions en vue de favoriser des flux financiers plus importants, et notamment la solution des problèmes d'endettement des pays africains.

166. Mobiliser des ressources pour les activités prévues dans le cadre du sous-programme 3 (Sensibilisation de l'opinion publique mondiale à la situation économique critique de l'Afrique).

167. Coopérer avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales s'occupant du redressement et du développement économiques de l'Afrique, en particulier la Coalition mondiale pour l'Afrique et le Forum des dirigeants africains.

### Réunions

168. Organiser, en étroite coopération avec les organisations internationales et les sociétés concernées, deux réunions sous-régionales pour promouvoir les investissements étrangers directs en Afrique.

### Coopération interinstitutions

169. Veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées pour l'exécution du plan d'action à l'échelle du système en vue du redressement économique et du développement de l'Afrique et assurer le suivi du plan par l'intermédiaire de mécanismes intersecrétariats et intergouvernementaux.

170. En étroite coopération avec les organismes compétents, oeuvrer à l'application des recommandations concernant les produits de base, et en particulier la diversification de l'économie des pays africains.

171. En étroite coopération avec les organismes compétents, oeuvrer à la pleine application des dispositions du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, particulièrement en ce qui concerne l'apport de ressources à ces pays.

### Sous-programme 2. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers

172. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, on s'attachera, dans le cadre de ce sous-programme, à :

a) Analyser les flux financiers, multilatéraux et bilatéraux, disponibles ou nécessaires au redressement économique et au développement de l'Afrique et leur corrélation avec les politiques économiques internes;

b) Etudier les problèmes rencontrés dans l'exécution d'activités particulières destinées à faire face à la situation d'urgence que l'Afrique connaît dans les domaines économique et social.

### Activités

#### Coopération interinstitutions

173. Organiser et fournir l'appui technique et fonctionnel nécessaire aux réunions de l'équipe spéciale interorganisations des Nations Unies, laquelle tiendra environ huit sessions au cours de l'exercice biennal 1992-1993 pour veiller à ce que les organismes du système appliquent de façon cohérente les décisions de l'Assemblée générale et des organes intergouvernementaux pertinents concernant le redressement économique et le développement de l'Afrique.

## Réunions

174. Organiser des réunions interinstitutions pour voir comment le système des Nations Unies peut participer aux initiatives prises par les pays africains en vue de l'intégration économique du continent.

175. En étroite coopération avec les organismes compétents, réunir un groupe d'experts de façon à aider les pays africains à mettre en place les mécanismes d'application de la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation.

## Services fournis aux organes délibérants

176. Coordonner l'action des organismes du système et veiller à ce qu'ils contribuent à l'élaboration de rapports sur les activités qu'ils mènent en vue du redressement économique et du développement de l'Afrique.

177. Faire rapport annuellement à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en vue du redressement économique et du développement de l'Afrique.

## Sous-programme 3. Sensibilisation de l'opinion publique mondiale à la situation économique critique de l'Afrique

178. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, on s'attachera, dans le cadre de ce sous-programme, à :

a) Sensibiliser davantage l'opinion publique internationale à la crise économique que traverse l'Afrique;

b) Fournir des informations sur les initiatives et les réformes, tant politiques qu'économiques, entreprises dans les pays africains en vue de relancer et de consolider la croissance économique et sociale, ainsi que sur le rôle capital de l'aide extérieure et de l'action internationale menée en faveur du redressement de l'Afrique;

c) Fournir des informations destinées à appuyer les activités des sous-programmes 1 et 2 ci-dessus.

## Activités

a) Publications

i) Périodique Afrique Relance

179. Afrique Relance paraîtra chaque trimestre en anglais et en français (24 000 exemplaires de chaque numéro en anglais et 8 000 en français). Le périodique est destiné essentiellement aux médias, aux organisations non gouvernementales et autres représentants des établissements universitaires et institutions de recherche agissant sur l'opinion, et aux services gouvernementaux des pays d'Afrique et de la communauté internationale. Il vendra compte de faits nouveaux importants, des nouvelles idées, des études et conférences portant sur le redressement de l'Afrique; il publiera des articles soigneusement documentés sur les flux de ressources (y compris la dette), les

produits de base et le commerce; il produira des rapports sur certains pays africains, et examinera les politiques et programmes appliqués pour relancer la croissance économique; et il mettra notamment en relief le rôle joué par les pays donateurs et le système des Nations Unies à l'appui de l'Afrique ainsi que les obstacles au redressement.

ii) Documents d'information

180. Production de huit documents d'information sur des thèmes précis présentant un intérêt particulier pour l'Afrique et destinés aux médias spécialisés et aux représentants d'établissements universitaires et d'institutions de recherche influant sur l'opinion ainsi qu'aux services gouvernementaux (8 000 exemplaires chacun). Des documents d'information sur la dette des pays africains, les pays africains les moins avancés et les politiques des pays africains en matière de population ont déjà été produits. Pour l'exercice biennal 1992-1993, on établira des documents d'information sur la coopération et l'intégration régionales; les flux de ressources et la dette; le commerce, les produits de base et la diversification; la mobilisation de l'investissement étranger direct; et les problèmes que posent la sécurité et l'auto-suffisance alimentaires, entre autres.

iii) Pochettes de documents destinés à la presse

181. Production d'un choix de documents destinés à la presse pour améliorer la couverture par la presse mondiale d'importants rapports des Nations Unies sur l'Afrique. Deux pochettes seront produites au cours de l'exercice biennal 1992-1993.

b) Promotion par les médias

iv) Programmes télévisés et radiodiffusés

182. Production, en étroite collaboration avec le Département de l'Information, de programmes de radio et de télévision. Production en 1992-1993 de magazines radiophoniques et magazines télévisés mettant en relief les décisions et objectifs de l'évaluation finale du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ainsi que les mesures prises par les gouvernements africains et la communauté internationale.

v) Séminaires/voyages à l'intention de journalistes

183. Organisation de deux séminaires pour permettre à des journalistes chevronnés de pays donateurs et de pays africains de se rendre compte sur place des efforts faits par les pays africains pour faire décoller leur économie ou accélérer la croissance, les obstacles intérieurs et extérieurs qui s'y opposent et l'action de la communauté internationale.

vi) Reportages sur les conférences intéressant l'Afrique

184. Fournir des informations aux journalistes de la presse mondiale en vue de les inciter à assister aux conférences et réunions portant sur le redressement économique et le développement de l'Afrique.

vii) Articles destinés aux grands organes de presse

185. Rédiger à l'intention des grands journaux internationaux, et leur soumettre, au moins six articles mettant en lumière les sujets de préoccupation des pays africains, les mesures prises par eux pour favoriser leur développement économique et l'action de la communauté internationale.

c) Liaison

viii) Médias et autres groupes

186. Organiser la liaison et maintenir des contacts avec les médias et d'autres groupes cibles importants - parlementaires, organisations non gouvernementales, syndicats et établissements universitaires - en vue d'obtenir leur soutien en faveur des mesures prises ou à prendre. Dans ce contexte, veiller à ce que le redressement économique et le développement de l'Afrique soit l'une des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions des organisations non gouvernementales envisagées par le Département de l'information au sous-programme 2 (Services d'information) du programme 38 (Information) du plan à moyen terme.

Chapitre 11B. Conseil mondial de l'alimentation

187. A sa 30<sup>e</sup> séance, le 31 mai, le Comité a examiné le chapitre 11B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

Examen de la question

188. Un certain nombre de délégations ont noté que les activités proposées au titre de l'unique sous-programme, Coordination des politiques et des mesures de lutte contre la faim dans le monde, étaient similaires à celles qui figuraient dans les budgets-programmes précédents. On a souligné que l'objectif fondamental fixé par la Conférence alimentaire mondiale de 1974 - l'élimination de la faim et de la malnutrition - n'avait pas été réalisé. Des doutes ont été exprimés quant à la capacité du Conseil mondial de l'alimentation et de son secrétariat de contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif. D'autres délégations ont souligné que le sous-programme méritait un appui sans réserve.

189. Plusieurs délégations ont émis des doutes quant aux crédits demandés pour les consultants et les services contractuels, ainsi que pour les fournitures de bureau et le matériel informatique. Certaines autres délégations ont exprimé leur surprise devant le coût de location élevé des locaux de bureaux du Conseil mondial de l'alimentation.

Conclusions et recommandations

190. Le Comité a recommandé que le Conseil mondial de l'alimentation revoie ses activités de façon à les orienter davantage sur la réalisation de l'objectif de l'élimination de la faim et de la malnutrition.

191. Le Comité a également recommandé de supprimer la mention "non prioritaire" concernant les travaux des groupes spéciaux d'experts au titre du point 2 b) et de considérer comme non prioritaires toutes les activités d'information au titre des points 3 a) et 3 b).

192. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 11B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 11C. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

193. A sa 31e séance, le 1er juin, le Comité a examiné le chapitre 11C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

194. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient aux préparatifs de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, préparatifs auxquels elles souhaitaient voir conférer une haute priorité, et elles ont approuvé les activités du secrétariat de la Conférence.

195. Plusieurs délégations ont constaté que le bref rappel de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale ne reprenait pas toutes les questions visées dans cette résolution et en revanche en introduisait d'autres que l'Assemblée n'avait pas mentionnées.

196. Les crédits prévus pour le Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer à la Conférence et à ses préparatifs paraissaient insuffisants à certaines délégations.

197. Certaines délégations se sont demandé s'il était bien nécessaire de retenir en 1992 les services de 11 personnes pendant 12 mois pleins. D'autres estimaient que ces propositions se justifiaient pleinement si l'on voulait que le suivi de la Conférence prenne un bon départ. Certaines délégations ont relevé que les prévisions reposaient sur une hypothèse et pouvaient donc être modifiées comme suite à une décision éventuelle de la Conférence ou de l'Assemblée générale.

198. Certaines délégations se sont demandé si les services de consultants prévus pour 1992-1993, tels qu'ils sont décrits au paragraphe 11C.7, portaient bien sur la période qu'il fallait, puisque la dernière session du Comité préparatoire doit se tenir au début de 1992. D'autres, faisant valoir les impératifs du calendrier et le volume de travail du secrétariat de la Conférence, ont souligné la nécessité de retenir ces services d'appui.

199. Certaines délégations jugeaient que les crédits demandés pour financer les services de consultants et les frais de voyage du personnel étaient trop élevés et elles ont demandé des précisions sur l'usage qui en serait fait. Le secrétariat a fourni des renseignements complémentaires à ce sujet.

#### Conclusions et recommandations

200. Le Comité a recommandé de modifier le paragraphe 11C.2 en y faisant figurer une mention de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale et en supprimant le reste du paragraphe.

201. Le Comité a recommandé de réviser le plan à moyen terme et les prévisions budgétaires pour 1992-1993 compte tenu des résultats de la Conférence des

Nations Unies sur l'environnement et le développement, et d'examiner ces révisions lors de la reprise de la trente-deuxième session du CPC.

202. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le chapitre 11C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 11D. Bureau des commissions régionales (New York)

203. A sa 31e séance, le 1er juin 1991, le Comité a examiné le chapitre 11D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

204. Plusieurs délégations ont mis en doute l'utilité de présenter séparément le chapitre 11D et ont estimé - comme ce chapitre est relativement mince - qu'on pourrait l'incorporer dans un autre chapitre du budget-programme.

205. Certaines délégations ont estimé que les activités menées au titre du chapitre 11D pourraient être incluses dans celles du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (chapitre 11A).

206. Une délégation a mis en question la classe et le nombre des fonctionnaires de ce bureau.

#### Conclusion et recommandation

207. Le Comité a pris note du chapitre 11D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 11E. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

208. A sa 31e séance, le 1er juin, le Comité a examiné le chapitre 11E du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

209. Le Comité a pris acte du fait qu'à la suite de la suppression de ce chapitre, les ressources avaient été réparties entre les différents autres chapitres du projet de budget-programme.

#### Chapitre 12. Programme ordinaire de coopération technique

210. A ses 31e et 32e séances, le 1er juin 1991, le Comité a examiné le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

211. Certaines délégations ont fait observer qu'il était difficile, dans ce chapitre, de déterminer quels étaient les produits, tandis que d'autres ont admis que les activités envisagées étaient, de par leur nature, difficiles à programmer. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées de ce qui leur paraissait être un saupoudrage des activités de coopération technique.

212. Certaines délégations étaient d'avis que les activités relatives à la coopération technique devaient être financées à l'aide de fonds extrabudgétaires. D'autres ont estimé qu'il fallait davantage financer ces activités sur le budget ordinaire afin de les asseoir sur une base solide. Certaines autres délégations ont indiqué que le recouvrement des quotes-parts était moins prometteur que celui des contributions volontaires annoncées.

213. Une délégation a relevé avec préoccupation que les activités relatives à l'environnement ne faisaient pas l'objet d'une rubrique distincte des services consultatifs sectoriels. Elle a également regretté qu'aucune croissance des ressources consacrées à ces activités, dont l'objet était d'aider les pays en développement, ne soit proposée.

214. De l'avis de certaines délégations, il fallait, dans le sous-programme relatif aux services consultatifs sectoriels, mettre l'accent sur la coopération technique entre pays en développement.

215. Certaines délégations se sont demandé quel était le rapport entre ces activités et celles du Programme des Nations Unies pour le développement et ont, à cet égard, voulu être assurées qu'il n'y aurait pas de doubles emplois.

#### Conclusions et recommandations

216. Le Comité a recommandé que les activités dans le domaine de l'environnement fassent l'objet d'une rubrique distincte dans le texte explicatif du sous-programme relatif aux services consultatifs sectoriels.

217. Le Comité a pris note du chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 13. Département des affaires économiques et sociales internationales

218. A ses 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 3 juin, le Comité a examiné le chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

219. Quelques délégations ont souligné l'importance des travaux exécutés par le Département des affaires économiques et sociales internationales et noté qu'ils offraient une perspective globale et une approche intégrée des questions de développement économique et social. Elles ont également noté que le Département fournissait d'importants services à divers organes intergouvernementaux et ont réaffirmé qu'il fallait disposer de rapports concis et analytiques.

220. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour optimiser la présentation des publications du Département et leur diffusion dans l'ensemble du système des Nations Unies, et ce pour que les organisations, organes et services puissent en tirer parti.

221. Quelques délégations ont fait valoir que le Comité devait être informé de toute modification des programmes découlant du processus de réforme des secteurs économique et social en cours. Ces réformes pouvaient avoir des

répercussions sur les travaux du Département. A titre d'exemple, l'Assemblée générale, lors de sa quarante-cinquième session, avait décidé que le Conseil économique et social tiendrait des sessions annuelles en alternance à New York et à Genève, décision qui pourrait affecter les ressources du Département pour les frais de voyage du personnel.

222. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites de la proposition visant à transférer aux programmes de fond des ressources allouées à la Direction exécutive et administration et à l'Appui au programme.

223. S'agissant du programme concernant les questions et politiques relatives au développement mondial, un certain nombre de délégations ont souligné que les études sur les changements politiques dans les relations Est-Ouest devaient englober les aspects économiques et porter également sur les conséquences globales de ces changements sur les pays en développement et l'économie mondiale.

224. Quelques délégations ont indiqué qu'il fallait s'assurer la collaboration de la Commission économique pour l'Afrique lors de l'établissement du plan d'action pour le redressement économique de l'Afrique à l'échelle du système.

225. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance du programme relatif à l'énergie et aux ressources naturelles et suggéré qu'il fallait lui affecter une part plus importante des ressources demandées.

226. Certaines délégations ont pris note du fait que les ressources non renouvelables proposées pour le programme relatif à la population serviraient aux préparatifs d'une conférence internationale sur la population qui devait se tenir en 1994 et que les recommandations de la Commission préparatoire, qui s'était réunie en 1991, seraient examinées par le Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire. Le Comité a appris que deux fonds d'affectation spéciale avaient été établis pour la conférence internationale, l'un en vue de la contribution générale aux travaux de la conférence, l'autre en vue de la participation des pays les moins avancés, et que des informations plus précises seraient communiquées à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Certaines délégations ont noté que le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population avait été nommé Secrétaire général de la future conférence et que le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales avait été nommé Secrétaire général adjoint.

227. Certaines délégations ont noté que la part importante de ressources extrabudgétaires consacrée aux activités du programme de statistique était due aux activités opérationnelles menées au nom du Département de la coopération technique pour le développement. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de renforcer les activités du Département des affaires économiques et sociales internationales dans le domaine des statistiques de l'environnement.

228. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait établir des priorités tout en s'assurant que, pour les activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, ces priorités correspondaient à celles établies par l'Assemblée générale dans le plan à moyen terme.

## Conclusions et recommandations

229. Le Comité a approuvé le programme de travail du Département au titre du chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 et a recommandé que le texte explicatif de ce chapitre soit révisé comme suit :

a) Paragraphe 13.13 : à la huitième ligne, insérer les mots "économiques et" devant le mot "politiques";

b) Paragraphe 13.13 : à la huitième ligne, après les mots "les relations Est-Ouest", insérer les mots "ainsi que leur impact sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération internationale".

c) Paragraphe 13.14 : à la première ligne, remplacer le membre de phrase "Comme les sorties nettes de ressources des pays en développement" par "Comme les transferts nets de ressources vers les pays en développement et à partir de ces pays".

230. Le Comité a aussi recommandé de supprimer la mention "non prioritaire" dans la liste des documents à l'intention des organes délibérants prévus au titre du sous-programme 3 du programme concernant l'énergie et les ressources naturelles, ainsi que dans la liste des publications prévues au titre du sous-programme 3 du programme concernant la population.

231. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 14. Département de la coopération technique pour le développement

232. A ses 33e et 34e séances, le 3 juin, le Comité a examiné le chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

233. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que le taux de croissance réelle de 0,1 % ne reflétait pas suffisamment l'importance des activités de coopération technique en faveur des pays en développement et ont estimé qu'il faudrait augmenter les ressources allouées à ce chapitre au titre du budget ordinaire. D'autres délégations ont noté que le Département ne fournissait qu'une modeste part des ressources considérables allouées aux activités de coopération technique en faveur des pays en développement par des organismes et programmes du système des Nations Unies.

234. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la réduction du montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 1992-1993. Dans le même ordre d'idées, certaines délégations ont demandé quelles seraient les incidences financières des modifications apportées au système de remboursement des dépenses d'appui pour les activités du Département si la décision 90/26 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement était appliquée et adoptée par l'Assemblée générale.

235. S'agissant du programme relatif à l'énergie, plusieurs délégations ont estimé que priorité absolue devrait être accordée au sous-programme 4 (Évaluation et prospection des ressources énergétiques) et au sous-programme 6 (Mise au point et transfert de techniques pour l'exportation des ressources énergétiques d'importance cruciale).

236. Certaines délégations ont souligné l'importance de la coordination des activités entre le Département de la coopération technique pour le développement, le Département pour les affaires économiques et sociales internationales, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes du système des Nations Unies.

237. Certaines délégations ont été d'avis que le texte du sous-programme 2 (Mise en valeur et gestion des ressources en eau), relevant du programme consacré aux ressources naturelles, devrait mentionner l'impact de la mise en valeur des ressources en eau sur l'environnement.

### Conclusion et recommandation

238. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

239. A ses 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> séances, les 6 et 7 juin, le Comité a examiné le chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

240. De l'avis de plusieurs délégations, il était à craindre que la suppression de deux postes proposée et la diminution des ressources prévue (taux de croissance réelle de -0,5 %) ne nuisent à l'exécution du programme. Quelques délégations ont estimé qu'une telle démarche ne serait pas conforme aux priorités fixées en ce qui concerne le développement des pays en développement. L'avis a été exprimé selon lequel le taux de croissance réelle aurait dû atteindre 0,9 %. Plusieurs délégations ont constaté avec une certaine préoccupation que les recommandations du Groupe de travail de la CNUCED sur le plan à moyen et le budget-programme n'avaient pas été prises en considération pour l'élaboration de ce chapitre.

241. D'autres délégations, en revanche, se sont félicitées de la diminution globale des ressources et du nombre de postes.

242. Quelques délégations se sont inquiétées de constater que les activités de la CNUCED et d'autres entités des Nations Unies faisaient apparemment double emploi. Plusieurs autres étaient d'avis que la CNUCED et les autres organes des Nations Unies s'occupant de questions relatives au commerce international avaient des responsabilités précises inscrites dans leurs mandats respectifs. Certaines délégations ont déclaré que, dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social, il faudrait examiner la question du chevauchement et de la complémentarité des activités du Secrétariat.

243. Quelques délégations ont accueilli avec satisfaction la répartition proportionnelle des ressources entre l'administration et la gestion et le programme de travail. D'autres délégations craignaient que le transfert d'un poste D-1 du sous-programme Produits de base à la Direction exécutive et l'administration ne se fasse au détriment des activités de fond.

244. Plusieurs délégations ont approuvé la suppression du sous-programme 5 (Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents) et les nouvelles orientations des activités relatives aux pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, un certain nombre de délégations ont jugé indispensable de revoir le programme d'activités de la CNUCED afin de donner toute l'attention voulue aux questions concernant la coopération commerciale Est-Sud et l'intégration au commerce international des pays dont l'économie est en cours de transition.

245. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la diminution, en termes réels, des ressources allouées au transfert de technologie et ont préconisé le renforcement des activités dans ce domaine. Quelques délégations se sont étonnées qu'il soit fait mention d'une conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie dans la mesure où cette conférence n'avait pas été convoquée par l'Assemblée générale.

#### Réserves

246. Une délégation a émis des réserves au sujet des activités prévues au sous-programme 15.2 (Assistance au peuple palestinien).

#### Conclusion et recommandation

247. Le Comité a rappelé qu'il appartenait à l'Assemblée générale de se prononcer sur les suppressions de postes proposées au chapitre 15.

248. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

#### Chapitre 16. Centre du commerce international

249. A sa 43e séance, le 7 juin, le Comité a examiné le chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

250. Plusieurs délégations ont appuyé les objectifs et le programme de travail du Centre du commerce international et jugé acceptable le taux de croissance réelle de 1,3%. Quelques délégations ont estimé nécessaire d'améliorer la présentation de manière à assurer une plus grande transparence. Des renseignements sur le montant des dépenses non renouvelables ont été fournis en réponse à la demande d'un certain nombre de délégations.

251. On a noté que le montant estimatif des recettes provenant de la location d'aires de stationnement était supérieur au montant des recettes attendues de la vente des publications du Centre.

252. Quelques délégations ont noté avec préoccupation les montants extrêmement élevés payés pour la location des locaux et l'entretien du matériel de bureau (par. 16.29), ce qui relevait considérablement les dépenses d'appui.

#### Conclusion et recommandation

253. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 17. Programme des Nations Unies pour l'environnement

254. A ses 35e et 39e séances, les 3 et 5 juin, le Comité a examiné le chapitre 17 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

255. Plusieurs délégations ont noté que, bien que l'environnement figure parmi les cinq domaines mentionnés dans la résolution 45/255 de l'Assemblée générale, le taux d'accroissement des ressources proposé était modeste. Certaines ont pris note de l'augmentation importante prévue au titre des fonds extrabudgétaires et, tout en s'en félicitant, ont exprimé leur préoccupation devant la multiplication des fonds d'affectation spéciale.

256. Plusieurs délégations ont estimé qu'il vaudrait mieux faire figurer les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relatives au Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence dans le sous-programme 9 (Evaluation de l'environnement) plutôt que dans le sous-programme 6 (Etablissements humains et environnement), comme proposé dans le budget.

257. Plusieurs délégations ont émis des objections au fait que le texte explicatif de la partie C ne prévoyait pas de services de conférence et d'interprétation pour le Comité des représentants permanents du PNUE, dont le statut officiel a été demandé par l'organe exécutif du Programme en 1987, et recommandé leur inclusion. D'autres se sont inquiétées des incidences financières importantes et inutiles que pourrait entraîner une telle décision.

258. Une délégation a estimé que les activités prévues dans le cadre du sous-programme 2 étaient trop vastes et de caractère trop général. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude devant l'augmentation des frais de voyage des fonctionnaires du PNUE, de même qu'au sujet du pourcentage relativement faible du montant total des ressources du budget ordinaire allouées au programme de travail par rapport aux dépenses relatives à la Direction exécutive et à l'administration.

259. Il a été pris note du pourcentage de postes de niveau supérieur et proposé que de nouveaux efforts soient faits pour limiter leur nombre.

#### Conclusions et recommandations

260. Le Comité a souligné qu'il était essentiel que s'établisse une coopération à l'échelle internationale dans le domaine de l'environnement et que le PNUE participe aux activités dans ce cadre.

261. Le Comité a pris note des informations fournies par le représentant du PNUE, selon lequel, à sa seizième session, le Conseil d'administration avait décidé de suspendre les travaux sur la création d'une académie mondiale de l'environnement.

262. Le Comité a demandé au Secrétariat de modifier le texte explicatif du chapitre 17 car le Conseil d'administration du PNUE avait décidé que la session extraordinaire durerait trois jours, au lieu des cinq, proposés dans le budget, et de formuler des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-sixième session.

263. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine, comme l'avait conseillé le CCOAB, la pratique qui consiste à inscrire dans ce chapitre les dépenses afférentes aux services de conférence fournis aux organes intergouvernementaux du PNUE et prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur l'ensemble de la question des services de conférence fournis aux organes intergouvernementaux de l'ONU se réunissant à Nairobi.

264. Le Comité a réaffirmé toutes les recommandations figurant aux paragraphes 185 à 192 du rapport sur les travaux de sa trentième session.

265. Le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme du chapitre 17 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, étant entendu que toutes les activités non demandées par les organes délibérants en seraient exclues.

#### Chapitre 18. Centre pour la science et la technique au service du développement

266. A sa 35e séance, le 3 juin, le Comité a examiné le chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

267. Plusieurs délégations ont rappelé l'importance que revêtent pour les pays en développement les travaux de l'ONU portant sur la science et la technique et se sont inquiétées de la réduction générale, au chapitre 18, des ressources qui y sont affectées - en particulier en ce qui concerne le financement des services de consultants et des groupes spéciaux d'experts - et des répercussions que cela pouvait avoir sur l'exécution du programme de travail proposé.

268. Les délégations ont été d'accord pour approuver la priorité conférée au sous-programme 1 (Renforcement des capacités endogènes) bien que certaines aient pensé que les autres sous-programmes auraient pu aussi être considérés comme prioritaires. En ce qui concerne la structure et la présentation du chapitre 18, plusieurs délégations étaient d'avis qu'il aurait été utile de distinguer dans les coûts ceux qui se rapportent à la direction exécutive et à l'administration et ceux afférents à l'appui au programme, et que ce chapitre aurait gagné à comporter davantage de précisions sur les activités prévues.

269. Certaines délégations ont soulevé la question des travaux qui, entre les divers organismes des Nations Unies, font partiellement ou intégralement double emploi, évoquant tout particulièrement le rôle de l'Unesco à cet égard. D'autres délégations étaient d'avis que le Centre s'acquittait

convenablement des tâches qui étaient les siennes dans le domaine des grandes orientations, tâches qui différaient clairement des activités opérationnelles de l'Unesco. Il a été rappelé que l'examen des secteurs économique et social auquel on procède actuellement englobe le Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement.

#### Conclusion et recommandation

270. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

271. A sa 32<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, le Comité a examiné le chapitre 19 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

272. Quelques délégations ont estimé qu'il était insuffisamment tenu compte de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 dans le programme de travail. Quelques délégations ont jugé que les descriptifs liminaires des sous-programmes 4 et 5 étaient inadéquats.

273. Un certain nombre de délégations ont émis des réserves sur les textes portant autorisation des activités concernant les femmes et le développement durable. On a souligné en outre que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires était l'unité administrative chargée du programme relatif à la promotion de la femme.

274. Quelques délégations se sont félicitées de la clarté avec laquelle les activités avaient été présentées, notamment en ce qui concerne leurs relations avec les ressources servant à rémunérer les consultants.

275. Plusieurs délégations ont demandé des renseignements sur les activités de formation prévues dans le programme, et se sont dit tout particulièrement préoccupées par les types de participants en cause, la méthode de sélection choisie, le suivi des résultats de la formation et les moyens de coordination des activités à retenir. Quelques délégations ont mis l'accent sur l'importance de la formation en groupe et des avantages qu'elle présente, et félicité le Centre pour les établissements humains de l'action qu'il mène dans ce domaine.

#### Conclusions et recommandations

276. Le Comité a recommandé que la mention "non prioritaire" figurant au paragraphe 19.18.1 a) soit supprimée.

277. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 19 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

278. A ses 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 juin, le Comité a examiné le chapitre 20 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

279. Plusieurs délégations se sont félicitées du travail que le Centre sur les sociétés transnationales avait accompli et ont approuvé les activités prévues au chapitre 20 du projet de budget-programme pour 1992-1993.

280. Certaines délégations se sont demandé si le sous-programme 1 justifiait bien la haute priorité qui lui était assignée et il a été suggéré d'accorder la priorité absolue au sous-programme 3. D'autres délégations ont approuvé les priorités telles qu'elles étaient proposées.

281. Plusieurs délégations se sont inquiétées à l'idée que les activités du Centre concernant l'environnement pourraient faire double emploi avec celles qui étaient prévues dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ont dit qu'il fallait veiller de très près à éviter cela et à bien assurer la coordination. Une délégation considérait que l'organisme le mieux à même de s'occuper de telles activités était le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

282. Certaines délégations ont noté le nombre élevé de publications du Centre sur les sociétés transnationales et ont suggéré que le Centre s'attache à faire porter ses activités sur des domaines dans lesquels il avait un avantage comparatif évident.

283. Quelques délégations ont jugé que l'intitulé du sous-programme 2 ne reflétait pas la situation réelle et la tendance actuelle des sociétés transnationales à orienter leurs activités vers le développement. Elles ne voyaient pas non plus très bien ce que recouvrait, dans la rubrique concernant les publications, l'expression "responsabilité des sociétés mères au regard de leurs filiales".

284. Plusieurs délégations ont approuvé le volume des fonds affectés au programme et sa répartition entre les sous-programmes. En ce qui concerne les reclassements de postes proposés, les opinions divergeaient. Certaines délégations ont contesté le raisonnement à la base des propositions, que ne justifiaient, selon elles, ni le volume ni la nature du travail à effectuer, tandis que d'autres ont approuvé les reclassements proposés.

### Conclusion et recommandation

285. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 20 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 21. Développement social et affaires humanitaires

286. A ses 36<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> séances, le 4 juin, le Comité a examiné le chapitre 21 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

287. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des aspects sociaux du développement et ont exprimé leur appui pour les activités envisagées au titre du chapitre 21. Certaines délégations étaient d'avis que les ressources allouées ne reflétaient pas suffisamment l'intérêt croissant que l'on portait

aux questions de développement social. On a estimé que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait être renforcé dans le contexte de l'examen du fonctionnement et de l'appui administratif des départements auxquels étaient confiées des tâches liées à des questions de développement social à l'échelle mondiale, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. On a douté que les ressources prévues pour mettre en oeuvre les activités liées à l'Année internationale de la famille et à la préparation de la Conférence mondiale sur la femme fussent suffisantes, compte tenu en particulier des faibles effectifs de la Division de la promotion de la femme à Vienne.

288. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la répartition des ressources entre les programmes et les sous-programmes. D'autres ont formulé des observations quant à la proportion relativement faible de fonds extrabudgétaires attribuée au financement d'activités au titre de ce chapitre et ont proposé que le Secrétariat s'emploie à l'augmenter.

289. Quelques délégations ont dit que les activités relatives à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au titre du sous-programme 1 du programme C, devraient se voir attribuer un rang élevé de priorité. Des questions ont été posées concernant le faible rang de priorité attribué à des activités spécifiques de groupes spéciaux et à des publications prévues au titre du sous-programme 1 du programme B et des sous-programmes 1 et 3 du programme C.

290. Quelques délégations ont douté de l'opportunité d'avoir recours à des consultants pour des questions de politique générale comme celle du choix des objectifs dans les domaines du vieillissement pour la décennie 1992-2001 (par. 21.23).

291. Certaines délégations ont estimé que c'était bien au titre du chapitre 21 qu'il fallait prévoir les activités et les ressources liées à la préparation du rapport sur la situation sociale dans le monde.

292. Des vues divergentes ont été exprimées sur la transformation de postes temporaires en postes permanents, prévue au titre du programme C.

293. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la résolution 1991/16 du Conseil économique et social en date du 30 mai 1991, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général d'ajouter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, dans les limites du budget total de l'Organisation, des recommandations concrètes tendant à renforcer et à rationaliser les ressources du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de façon à lui permettre de mieux s'acquitter de son mandat et de mener à bien les activités qu'il entreprend dans le domaine social et les domaines connexes ainsi qu'en faveur de la promotion de la femme.

#### Conclusions et recommandations

294. Le Comité a pris note de la déclaration et des assurances du Secrétariat selon lesquelles le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa décision 45/428 lui serait présenté à sa quarante-sixième session.

295. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 21 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

## Chapitre 22. Contrôle international des drogues

296. A sa 38e séance, le 4 juin, le Comité a examiné le chapitre 22 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

297. Les membres du Comité qui ont fait des observations sur le nouveau Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont déclaré qu'ils appuyaient le programme d'activité prévu et attendaient avec intérêt les résultats de l'étude en cours et la mise en place d'une structure pleinement intégrée. Plusieurs délégations ont dit apprécier la présentation particulièrement claire de ce chapitre.

298. Une délégation a présenté des observations sur les sous-programmes 2 et 6, plus précisément sur l'utilisation licite des substances psychotropes et l'établissement d'un système mondial d'information sur les tendances et les conséquences du trafic illicite à l'échelon mondial, eu égard en particulier aux Etats de transit.

299. Notant qu'un grand nombre de publications étaient prévues, une autre délégation a souligné la nécessité d'éviter les chevauchements ou les doubles emplois avec les travaux d'autres entités. A son avis, la restructuration en cours devrait se traduire par une diminution du nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts.

300. Quelques délégations estimaient que les fonds extrabudgétaires devaient être répartis entre les sous-programmes dans les mêmes proportions que les ressources inscrites au budget ordinaire afin de bien rendre compte des priorités approuvées et de la portée générale de ce chapitre.

301. Le Comité a recommandé d'ajouter les mots ci-après au paragraphe 22.15 relatif au sous-programme 6 :

"d) à trouver les moyens d'élargir l'accès, notamment des pays en développement, aux opiacés utilisés à des fins médicales légitimes."

### Conclusions et recommandations

302. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif concernant le programme décrit au chapitre 22 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

## Chapitre 23. Commission économique pour l'Afrique

303. A ses 40e, 41e et 42e séances, les 5 et 6 juin, le Comité a examiné le chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Examen de la question

304. Plusieurs délégations ont approuvé la gamme d'activités proposées au chapitre 23 et les ressources prévues pour les mener à bien. Selon d'autres délégations, les programmes étaient excessivement fragmentés et il fallait s'efforcer de regrouper un certain nombre d'activités. On a également exprimé

l'avis que certaines des activités, en particulier celles proposées au titre des sous-programmes 5 et 11, relevaient de la compétence d'autres organismes des Nations Unies, ce qui donnait lieu à certains chevauchements et à certains doubles emplois.

305. Le Comité a pris note du rang de priorité qu'il est proposé d'assigner aux diverses activités relevant de ce chapitre. On a estimé que le sous-programme 5 devrait comporter un produit consacré spécifiquement aux résultats de la Conférence de 1990 sur les pays les moins avancés tenue à Paris et que les objectifs de la Convention de Bamako adoptée en janvier 1991 par les Etats africains devraient être intégrés au sous-programme 9.

306. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du rôle joué par les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) dans la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales en Afrique et ont approuvé les activités proposées pour ces centres dans le cadre du sous-programme. Selon d'autres délégations, en revanche, les MULPOC ne jouaient qu'un rôle marginal et les activités qu'on proposait de leur confier n'auraient qu'un effet limité. Certaines délégations ont appelé l'attention sur le fait que l'augmentation proposée des ressources des MULPOC allait à l'encontre des intentions exprimées par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

307. Certaines délégations ont déclaré appuyer les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et son rôle dans la formation du personnel national des Etats africains. Elles acceptaient les arrangements proposés pour assurer le financement de l'Institut de façon à permettre son fonctionnement sans heurt pendant l'exercice biennal 1992-1993. Pour plusieurs délégations, le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies devrait financer l'Institut à titre permanent. Pour d'autres délégations, en revanche, l'Institut menant des activités opérationnelles, son financement devait être assuré par diverses sources, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

308. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que le financement de nombreuses activités devait être en grande partie assuré par des fonds extrabudgétaires. Quelques délégations se sont inquiétées de la diminution prévue de l'appui financier apporté par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et ont estimé que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devrait essayer de remédier à cette situation.

309. On a déploré le retard avec lequel était paru le chapitre 23 du projet de budget-programme, ce qui avait empêché de l'examiner en détail.

#### Conclusions et recommandations

310. Le Comité a souligné le rôle important que jouaient les MULPOC en apportant un appui technique aux groupements économiques sous-régionaux. Il a insisté sur le fait qu'il fallait renforcer le fonctionnement des MULPOC de façon à leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat, comme il était indiqué dans les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation (E/AC.5/1991/3).

311. Le Comité a souligné l'importance de l'évaluation qui était un bon instrument pour suivre l'exécution des programmes et contrôler l'efficacité de la CEA. Il a recommandé que le Secrétaire général fasse à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, des propositions visant à renforcer cette fonction au sein de la CEA, compte tenu de la résolution 44/201 B et conformément au règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

312. Le Comité a pris note des propositions visant à soustraire des ressources des secteurs sociaux du programme de la CEA pour les transférer dans d'autres secteurs. Il a recommandé de prendre des mesures pour faire en sorte que ce redéploiement de ressources ne compromette pas l'exécution des programmes dans les secteurs sociaux.

313. Le Comité a souligné qu'il importait que des fonds extrabudgétaires suffisants soient mis en temps voulu à la disposition du programme de la CEA et qu'on puisse prévoir leur montant.

314. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

315. A sa 40e séance, le 5 juin, le Comité a examiné le chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

316. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction du rôle joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le développement économique et social de la région. Tout en convenant que l'Assemblée générale n'avait pas recommandé de critères pour déterminer le montant des ressources à allouer à chaque commission régionale, ou même à répartir entre les programmes, certaines délégations ont exprimé leur préoccupation devant le montant des ressources proposées pour la CESAP, qu'elles considéraient comme relativement faible. D'autres délégations ont exprimé des réserves à propos de la proposition d'accroître les ressources de la CESAP.

317. Une délégation a dit qu'un montant aussi faible était inacceptable, compte tenu du fait que les activités menées par la Commission couvraient une région rassemblant plus de la moitié de la population mondiale.

318. Une délégation a émis des doutes quant à l'utilité d'accorder la priorité absolue à de nombreuses activités. Le Comité a noté, toutefois, qu'à sa quarante-septième session, la CESAP avait approuvé la détermination de priorités au niveau des sous-programmes, et qu'au stade actuel, la désignation d'activités prioritaires au niveau des produits était sujette à révision. Il a également noté que les propositions de la CESAP seraient examinées par la Commission à sa quarante-huitième session, en 1992.

319. Le Comité s'est félicité des efforts déployés en vue de transférer des ressources de la direction exécutive et de l'administration, et des services d'appui vers les programmes de fond, et a noté que des ressources avaient été redéployées entre certains sous-programmes afin d'atteindre les objectifs du plan à moyen terme. Par ailleurs, il a exprimé sa préoccupation devant le fait qu'une part importante de l'augmentation des ressources était affectée à l'appui au programme, tout en notant que le montant en question permettrait de remplacer le système informatique central, ce qui faciliterait en fin de compte l'exécution des programmes de fond.

320. Plusieurs délégations ont mis en question les textes portant autorisation de la coordination entre la CESAP et la Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime au titre du sous-programme 9 relatif aux ressources naturelles. D'autres délégations ont souligné qu'il fallait et importait de renforcer encore la coopération entre la CESAP et la Conférence dont il est question ci-dessus. Cette opinion n'a toutefois pas été partagée par plusieurs autres délégations. Le Comité a noté en outre qu'une partie de l'accroissement des ressources proposées était destinée au nouveau centre de conférences qui serait ouvert en 1992-1993.

321. Diverses délégations se sont interrogées sur l'utilité des nombreuses publications prévues.

322. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation devant la diminution prévue des fonds extrabudgétaires.

#### Conclusions et recommandations

323. Le Comité a exprimé son appui aux activités que la CESAP comptait mener à bien au titre du chapitre 24 du projet de budget-programme.

324. Il a recommandé que la CESAP continue à procéder à des évaluations de ses publications.

325. Le Comité a également recommandé que la CESAP examine le processus de détermination des priorités au niveau des produits et demandé instamment que les ressources allouées aux sous-programmes correspondent à leur rang de priorité.

326. Notant les réserves formulées par certaines délégations à propos du montant global de ressources, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 25. Commission économique pour l'Europe

327. A sa 39e séance, le 5 juin, le Comité a examiné le chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

328. Plusieurs délégations ont souligné le rôle important que joue la Commission économique pour l'Europe (CEE), compte tenu de l'évolution actuelle de la situation économique et sociale de la région, et ont appuyé les

activités prévues au chapitre 25. Certaines délégations ont salué les efforts déployés par la Commission pour restructurer ses activités de façon à faire face à de nouveaux problèmes. D'autres ont estimé que la portée et le contenu du projet de programme de travail ne reflétaient pas suffisamment les décisions prises par la Commission en 1990 en ce qui concerne la transformation de ses activités en fonction de ses objectifs prioritaires.

129. Certaines délégations ont souligné que la restructuration des activités de la CEE ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires si elle s'effectuait moyennant un transfert de ressources prévues pour des activités non prioritaires. D'autres délégations ont estimé que des ressources supplémentaires étaient nécessaires.

130. De l'avis de certaines délégations, il faudrait porter davantage attention à la coopération interrégionale entre la CEE et les autres commissions régionales, ainsi qu'avec les institutions spécialisées et programmes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont suggéré de faire état des problèmes écologiques liés à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl dans le sous-programme relatif à l'environnement.

131. Plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait supprimer les références faites, dans plusieurs sous-programmes, à la coopération entre la CEE et le Conseil d'assistance économique mutuelle, puisque cet organe intergouvernemental avait récemment été dissout.

132. De l'avis de plusieurs délégations, le volume des ressources proposées pour ce chapitre n'était pas justifié, tandis que d'autres ont approuvé le montant des ressources prévues. Des réserves ont été formulées en ce qui concerne la proposition tendant à accroître les ressources en personnel du secrétariat de la CEE, tandis que d'autres délégations ont appuyé les augmentations proposées.

133. Certaines délégations ont déploré l'absence d'informations sur les dépenses relatives aux services de conférence et aux autres services d'appui fournis à la CEE par l'Office des Nations Unies à Genève, car il était difficile dans ces conditions de comparer les dépenses totales de la CEE avec celles des autres commissions régionales et d'autres unités du secrétariat.

#### Conclusion et recommandation

134. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

135. À sa 30<sup>e</sup> séance, le 5 juin, le Comité a examiné le chapitre 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

136. En général, les délégations ont été satisfaites du projet de programme de travail relevant du chapitre 26 et de la présentation bien structurée et bien planifiée des activités, qui tenaient compte des intérêts de la région et

répondaient à ses objectifs prioritaires. Certaines délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par la réduction du volume total des ressources résultant de la diminution du montant estimatif des fonds extrabudgétaires. On a estimé que, pour certains sous-programmes, l'accroissement des ressources était insuffisant et ne reflétait pas l'importance des activités à exécuter, en particulier les activités prévues au titre du sous-programme 4 (Développement industriel, scientifique et technique).

337. Certaines délégations ont souligné l'importance de la coordination, en particulier, entre la Commission et le Centre pour la science et la technique au service du développement. Des observations ont en outre été faites sur les activités ayant trait à la participation des femmes au développement, à l'intégration et à la coopération économiques, au tourisme et à l'information. L'utilité et la haute qualité des publications de la CEPALC ont été soulignées. Une délégation a estimé que de plus amples informations auraient pu être fournies au titre de l'appui aux programmes.

#### Conclusions et recommandations

338. Le Comité a formulé les recommandations ci-après :

a) Des activités relatives à l'intégration et à la coopération économiques devraient être expressément mentionnées au paragraphe 26.28 qui sert d'introduction au sous-programme 5 (Commerce international et financement du développement):

b) Des activités relatives au tourisme devraient être entreprises au titre du sous-programme 13 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes).

339. Sous réserve des modifications ci-dessus, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 27. Commission économique pour l'Asie occidentale

340. A sa 40e séance, le 5 juin, le Comité a examiné le chapitre 27 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

341. Diverses délégations ont noté que ce chapitre ne contenait pas de texte explicatif et que les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale avaient été suspendues en raison de la situation dans la région.

#### Conclusions et recommandations

342. Le Comité a noté que le programme de travail au titre du chapitre 27 serait établi à un stade ultérieur.

#### Chapitre 28. Droits de l'homme

343. A ses 22e, 23e et 25e séances, les 28 et 29 mai, le Comité a examiné le chapitre 28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

## Examen de la question

144. Notant l'accroissement du volume de travail résultant de décisions de l'Assemblée générale, plusieurs délégations ont manifesté leur soutien au programme du Centre pour les droits de l'homme. Si quelques-unes ont approuvé le taux de croissance réelle de 10,0 % prévu au chapitre 28, d'autres ont déclaré que le renforcement des effectifs devrait être effectué par un transfert de postes d'autres unités du Secrétariat. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles n'approuvaient pas l'accroissement important des ressources prévues à ce chapitre, d'autant que le domaine d'activité considéré ne figurait pas parmi les grands domaines définis comme prioritaires dans la résolution 45/253 de l'Assemblée générale. D'autres délégations ne partageaient pas cet avis.

145. Un certain nombre de délégations ont contesté les propositions consistant à transférer à la Section des services consultatifs, de l'assistance technique et de l'information le poste D-1 affecté à la direction exécutive et à l'administration et à créer un poste D-2 pour le Directeur et adjoint du chef du Centre pour les droits de l'homme. Plusieurs délégations ont demandé des renseignements sur l'évolution du tableau d'effectifs du Centre pour les droits de l'homme depuis 1974. Enfin, de l'avis de quelques-unes, les effectifs globaux du Centre devraient être mieux répartis sur le plan géographique.

146. Plusieurs délégations ont noté le manque de données statistiques sur le volume de travail.

147. Une délégation a émis des doutes sur les activités du Comité des personnes disparues à Chypre. Elle a également mis en question les modalités de financement des organes créés en vertu d'instruments internationaux.

148. Quelques délégations ont déploré qu'aucune activité de fond n'ait été prévue au titre de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid.

## Réserves

149. Une délégation a exprimé des réserves à propos des activités prévues aux rubriques suivantes :

a) Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés;

b) Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

## Conclusion et recommandation

150. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

**Chapitre 29A. Haut Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés**

351. A sa 23<sup>e</sup> séance, le 28 mai, le Comité a examiné le chapitre 29A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

**Examen de la question**

352. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la proposition tendant à imputer progressivement au budget ordinaire les postes de chef de mission, normalement financés à l'aide de ressources extrabudgétaires, dans 17 pays des moins avancés où le HCR exécute des programmes; elles ont contesté en particulier les critères utilisés pour déterminer la classe de ces postes et les lieux d'affectation correspondants. D'autres délégations ont appuyé la proposition. D'autres encore ont été d'avis que ces 17 postes auraient dû être inscrits au budget ordinaire, au chapitre 29A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

353. Il a été rappelé que, dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, il était indiqué à propos du présent chapitre, "qu'il ne serait proposé aucune modification du nombre des postes du HCR imputés au budget ordinaire avant 1999".

**Conclusion et recommandation**

354. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 29A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

**Chapitre 29B. Office de secours et de travaux des  
Nations Unies pour les réfugiés de  
Palestine dans le Proche-Orient**

355. A sa 24<sup>e</sup> séance, le 29 mai, le Comité a examiné le chapitre 29B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

**Examen de la question**

356. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). On a fait observer que ces activités, tout en étant essentielles, ne remplaçaient pas une solution de la question de Palestine.

357. Alors que d'autres ont appuyé la proposition, certaines délégations ont demandé s'il fallait vraiment transférer, comme il était proposé, au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies trois postes actuellement financés à l'aide de fonds extrabudgétaires. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées de l'effet que pourrait avoir ce transfert sur le niveau des contributions volontaires à l'UNRWA.

358. Un certain nombre de délégations ont regretté qu'aucun ordre de priorité n'eût été proposé, pour les activités prévues dans ce sous-programme, entre les services d'enseignement, de santé et de secours et de services sociaux.

### Conclusions et recommandations

359. Le Comité a pris note, en s'en félicitant, du transfert proposé de cinq postes de Vienne aux bureaux extérieurs.

360. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 29B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Chapitre 30. Secours en cas de catastrophe

361. A ses 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, le 29 mai, le Comité a examiné le chapitre 30 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

362. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait encore renforcer les moyens dont disposait le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe pour s'acquitter de son mandat. Plusieurs délégations ont fait observer que des fonctions connexes liées au rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophe ou de situation d'urgence apparaissaient à différents endroits du projet de budget-programme. On a mentionné à cet égard le chapitre 30, le chapitre 6 (sous-programme 4 : programmes spéciaux d'urgence) et le chapitre 29 A.

363. La proposition tendant à créer un poste P-5 supplémentaire a été approuvée par certaines délégations mais a suscité des réserves chez d'autres. On a fait observer que ce nouveau poste concernait le sous-programme 3, qui n'était pas prioritaire. Plusieurs délégations ont toutefois estimé que ce sous-programme devrait bénéficier du même niveau de priorité que les deux autres. Il a été proposé de prévoir des ressources supplémentaires pour les sous-programmes 1 et 3.

364. Pour plusieurs délégations, le tableau d'effectifs proposé pour le chapitre 30 semblait pléthorique au sommet.

365. Plusieurs délégations ont déploré l'absence d'informations, dans ce chapitre, sur la mise en oeuvre de la résolution 44/236 relative à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Plusieurs délégations ont suggéré que le secrétariat de la Décennie soit confié au Bureau du Coordonnateur.

### Conclusions et recommandations

366. Le Comité a pris note de l'importance des opérations de secours en cas de catastrophe.

367. Le Comité a également pris note des priorités proposées pour les activités des trois sous-programmes.

368. Le Comité a recommandé d'inclure dans ce chapitre un texte explicatif concernant le programme relatif à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

369. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 30 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

### Chapitre 31. Département de l'information

170. A sa 45e séance, le 7 juin, le Comité a examiné le chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Examen de la question

171. Certaines délégations ont estimé que l'accroissement en valeur réelle des ressources demandées pour le Département était excessif tandis que, de l'avis d'autres délégations, cet accroissement était proportionné à l'importance des activités de l'Organisation dans le domaine de l'information.

172. Une délégation a fait observer que la notion d'"établissement de la paix" reprise dans ce chapitre était sujette aux consultations mentionnées dans les conclusions pertinentes concernant le chapitre 2.

173. Une délégation a recommandé qu'une partie des ressources destinées aux activités d'information dans les pays développés serve à compléter les ressources prévues pour les activités d'information dans les pays en développement.

174. Quelques délégations ont regretté que plusieurs publications du Département qui étaient publiées en anglais, en français et en espagnol ne soient publiées également en arabe. Une délégation a demandé expressément que le texte explicatif du chapitre soit modifié de façon à prévoir une version arabe des publications et des programmes vidéo mentionnés aux paragraphes 31.10 a), 31.11 d), 31.11 f), 31.11 h), 31.14, 31.16, 31.17 a), 31.17 b), 31.18 a), 31.19 a), 31.19 b), 31.19 c), 31.20 a) et 31.20 b). D'autres délégations ont souligné qu'il fallait tenir compte notamment du facteur coût-utilité lors de la production et de la vente des publications du Département, et qu'il fallait respecter la parité de toutes les langues des Nations Unies.

375. L'avis a été exprimé selon lequel la reproduction du document relatif aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi représentait un gaspillage des ressources de l'ONU. Il a été déclaré en outre qu'il fallait réduire les activités du Département dans un certain pays, voire y mettre fin, afin de libérer des ressources pouvant servir à développer les services d'information dans les pays en développement.

176. Quelques délégations ont relevé l'absence de toute référence au Fonds d'affectation spéciale pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, tant dans le chapitre 31 (Information), que dans le chapitre 11 (Développement et coopération économique internationale).

377. Une délégation a contesté le rang de priorité élevé accordé aux activités d'information sur la question de Palestine, mais plusieurs délégations ont appuyé ce rang de priorité. Une délégation a formulé des réserves en ce qui concerne le financement des activités d'information sur la question de Palestine.

378. Quelques délégations ont estimé que les activités d'information relatives aux droits de l'homme pourraient être élargies de manière à englober la question des droits économiques. On a estimé qu'il faudrait aussi accorder un rang de priorité élevé aux activités d'information relatives au développement économique.

379. Quelques délégations étaient d'avis que les concerts donnés à l'occasion de la Journée des Nations Unies devraient comporter des oeuvres musicales de diverses régions du monde.

380. Quelques délégations ont noté avec préoccupation l'accroissement relativement faible des ressources prévues pour les centres d'information des Nations Unies. D'autres délégations ont fait observer que les dépenses consacrées aux centres d'information étaient déjà supérieures à celles effectuées au titre d'un certain nombre de programmes de fond prioritaires.

381. Plusieurs délégations se sont interrogées sur les progrès réalisés dans l'élimination de l'arriéré de la publication de l'Annuaire des Nations Unies.

382. Il a été proposé d'éliminer les communiqués de presse de l'ONU, mais certaines délégations ont rappelé l'importance que revêtaient ces documents pour les journalistes et correspondants accrédités auprès de l'Organisation.

383. Un certain nombre de délégations ont estimé que ce chapitre du projet de budget-programme manquait de précision et qu'aucune stratégie clairement définie n'en ressortait. Ce chapitre ne contenait, en somme, qu'un catalogue des activités prévues.

384. Une délégation a noté la faiblesse relative des ressources prévues au titre des activités d'appui aux programmes.

385. Certaines délégations ont jugé peu convaincantes les explications fournies pour justifier le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur de la Division de la direction des projets et de la promotion.

386. Une délégation a estimé que les activités que le Département se proposait de consacrer à la question de Palestine n'étaient pas équilibrées et ne contribueraient en rien à un règlement pacifique au Moyen-Orient.

#### Conclusions et recommandations

387. Le Comité a souligné l'importance de l'objectif du Département de l'information, qui était de promouvoir les buts et activités de l'Organisation des Nations Unies.

388. Le Comité a noté que la présentation du chapitre 31, qui différait de celle des autres chapitres du budget, ne faisait pas ressortir clairement le rapport entre les activités proposées et les ressources demandées. Le Comité a noté en outre qu'il était difficile de se faire une idée exacte de la répartition des ressources entre le Siège et les bureaux extérieurs et du rapport qui existait entre les activités du Département et les activités d'information menées au titre d'autres chapitres. Le Secrétariat devrait donc se conformer au mode de présentation type du budget.

389. Le Comité a rappelé qu'il importait d'assurer la diversité linguistique dans les produits du Département ainsi que d'autres conclusions et recommandations qu'il avait formulées dans des rapports antérieurs et, compte tenu de ses recommandations, a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département fasse paraître un nombre aussi important que possible de ses publications et documents en arabe et dans les autres langues officielles de l'Organisation.

390. Le Comité a souligné qu'en exécutant les activités inscrites au sous-programme 1 du chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, le Département de l'information devrait prendre dûment en considération toutes les priorités de l'Organisation, telles qu'elles avaient été définies dans le plan à moyen terme, dans l'introduction du projet de budget-programme pour 1992-1993 et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et ce en ayant à l'esprit les règlements pertinents.

391. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### B. Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies

##### Méthodes de contrôle et de compte rendu de l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies

392. A sa 15e séance, le 22 mai, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les méthodes de contrôle et de compte rendu de l'exécution du programme de l'ONU (A/46/173).

##### Examen de la question

393. Des délégations ont rappelé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait recommandé de suspendre le contrôle de l'exécution du programme de l'ONU en attendant la mise au point d'une méthodologie satisfaisante. Plusieurs délégations n'étaient pas favorables à une telle mesure.

##### Conclusions et recommandations

394. Le rapport du Secrétaire général a été examiné en regard des conclusions et recommandations que le Comité avait formulées au cours de la deuxième partie de sa trentième session 2/, de la recommandation du CCQAB sur le même sujet et de la résolution 45/253 de l'Assemblée générale.

395. Le Comité a rappelé l'article 5, "Contrôle de l'exécution du programme", des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation 3/.

396. Le Comité a également rappelé qu'entre autres objectifs fondamentaux, le contrôle devait permettre de déterminer le degré de réalisation des activités prévues et faire apparaître, en les justifiant, les modifications apportées au budget-programme pendant son exécution même. Le Comité a constaté que de manière générale, les rapports rendant compte de l'exécution du programme ne renseignaient pas suffisamment sur ces changements.

197. Le Comité a reconnu que les modifications qu'il était proposé d'apporter à la manière dont il est rendu compte de l'exécution du programme n'étaient pas fondamentales, mais qu'elles pouvaient néanmoins introduire des améliorations - ainsi :

a) Les quatre présentations distinctes proposées par le Secrétaire général au paragraphe 8 de son rapport devraient aider à mieux rendre compte des activités, très diverses, de l'Organisation;

b) Une analyse plus poussée des changements apportés à l'exécution des activités prévues dans le budget-programme serait présentée comme proposé au paragraphe 9 du rapport. Ces changements sont introduits après l'adoption du budget-programme par l'Assemblée générale, sur décision d'organes techniques, sectoriels ou régionaux délibérants ou sur l'initiative du Secrétariat. Un exposé de ces changements et de leurs raisons, accompagné des tableaux correspondants, éclairerait sur des points importants de l'exécution du budget-programme.

198. Le Comité a fait une distinction entre le contrôle de l'exécution du programme et l'évaluation de la qualité de celui-ci et de son adéquation aux objectifs du plan à moyen terme. Mais le rapport sur l'exécution du programme, a-t-il estimé, devrait toutefois comporter, sans que cela entraîne des dépenses excessives par rapport à la valeur des indications fournies, une appréciation générale résumant les principales caractéristiques de l'exécution du budget-programme pendant un exercice biennal. Cette appréciation devrait notamment apporter des informations qui permettent aux Etats Membres de discerner plus facilement les activités dépassées et sans résultat et d'aménager les programmes en fonction des objectifs de nouveau précisés. Il faudrait aussi y indiquer les domaines dans lesquels une évaluation, faite par le service d'évaluation interne, le Corps commun d'inspection ou un autre organe d'évaluation indépendant, serait nécessaire.

199. Le Comité a par ailleurs insisté sur le fait que le rapport devrait continuer de présenter des données chiffrées, conformément aux Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et indiquer en pourcentages le degré d'exécution de chaque catégorie d'activités, car il serait ainsi plus facile de demander des justifications quant à cette exécution.

200. Le Comité a souligné l'importance d'un examen général de l'emploi des ressources et a jugé bienvenue l'idée de donner des précisions sur la part que représentent les fonds extrabudgétaires dans le financement des activités. Estimant par ailleurs que le nombre de mois de travail nécessaires pour exécuter des groupes d'activités était une assez bonne indication du volume de ressources utilisé, il a jugé qu'il faudrait continuer de faire figurer ces renseignements dans les futurs rapports et étudier s'il serait possible de donner des chiffres correspondants pour les premières prévisions de mois de travail. Cela permettrait de mieux mettre en regard l'exécution du programme et celle du budget, correspondance qui, selon le Comité, n'était pas très nette pour l'instant, l'une des principales raisons à cela étant qu'il n'y avait pas de système qui responsabilise les directeurs de programmes et les mette dans l'obligation de présenter des justifications, et que les objectifs de programme n'étaient pas non plus suffisamment distingués des activités de programme. Le Comité a recommandé d'établir un tel système.

401. Le Comité a constaté que les méthodes proposées correspondaient de très près à la présentation révisée du budget-programme 1992-1993. Ses conclusions et recommandations concernant cette présentation s'appliquent donc également au contrôle de l'exécution du programme.

C. Examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve

402. A sa 16e séance, le 22 mai 1991, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve (A/46/170).

Examen de la question

403. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées à la perspective de voir des crédits prélevés sur le fonds de réserve incorporés à la base des ressources du futur exercice biennal.

Conclusions et recommandations

404. Le Comité s'est félicité de la concision et de la clarté du rapport.

405. Ses membres ont unanimement reconnu que, bien que l'expérience acquise au cours des deux premières années de l'utilisation et du fonctionnement du fonds de réserve ait été satisfaisante, il était prématuré de se prononcer de façon définitive sur le montant approprié des ressources du fonds de réserve et sur son mode de fonctionnement.

406. Le Comité a rappelé qu'il fallait appliquer la recommandation de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 44/200 B concernant l'extension progressive à tous les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du système de présentation d'états des incidences sur le budget-programme. Le Comité était bien conscient des difficultés, mais il recommandait que le Secrétariat continue à s'efforcer d'étendre progressivement le système de présentation de ces états, de la façon la plus appropriée, aux organes subsidiaires, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 44/200 B.

407. Le Comité a souligné que les efforts du Secrétariat devaient également porter sur l'adoption de mesures qui seraient de nature à faire mieux connaître le processus budgétaire aux organes subsidiaires et à ses propres services.

408. Le Comité a recommandé que le mandat de la Cinquième Commission concernant les questions administratives et budgétaires soit scrupuleusement respecté.

409. Le Comité a rappelé les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation relatives aux propositions de fonds des états d'incidences sur le budget-programme présentés aux organes

intergouvernementaux et a recommandé que, dans ces états, le Secrétariat mette plus nettement l'accent sur les incidences que les projets de résolution ou de décision de ces organes auraient sur les programmes.

410. Le Comité s'est déclaré préoccupé du fait que dans la plupart des états d'incidences sur le budget-programme présentés au cours des deux dernières années, on ne trouvait pas d'indication précise - contrairement à ce que demandait l'Assemblée générale (dans sa résolution 41/213, annexe, par. 9) - d'autres solutions permettant de mener à bien de nouvelles activités, au cas où il ne serait pas possible de financer tout ou partie des dépenses additionnelles par prélèvement sur le fonds de réserve. Le Comité admet qu'il n'est pas toujours facile de trouver d'autres solutions, mais il considère qu'il y a là une prescription qui fait partie intégrante des résolutions 41/213 et 44/211. Le Comité recommande instamment que cette prescription soit strictement observée et que d'autres solutions possibles soient présentées aux Etats Membres dans tous les états des incidences sur le budget-programme ou dans les prévisions révisées.

411. Le Comité a recommandé que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session un rapport sur l'examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination à sa trente-troisième session, et à la lumière de l'expérience acquise au cours de l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, qui correspondrait aux deux premières années du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

412. Le Comité a noté que la notion de "dépenses extraordinaires", mentionnée au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général, devait être approfondie, au stade voulu, par les organes intergouvernementaux et d'experts appropriés de l'Organisation des Nations Unies.

#### D. Evaluation

##### 1. Evaluation approfondie du programme relatif au désarmement

413. A ses 3e, 4e et 5e séances, tenues les 13 et 14 mai, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général concernant l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement (E/AC.51/1991/2).

#### Conclusions et recommandations

414. Le Comité a fait observer que le rapport final avait été établi suivant les recommandations concernant la méthode à suivre pour cette évaluation, contenues aux paragraphes 358 à 361 de son rapport sur les travaux de la première partie de sa trentième session 2/.

415. Le Comité a rappelé qu'il s'agissait là de la première évaluation d'un programme politique et qu'il avait choisi le questionnaire comme principal outil. Bien que, de l'avis général, les questionnaires aient été correctement conçus et distribués, le Comité s'inquiétait, dans l'ensemble, du petit nombre de réponses recues. Cela soulevait diverses questions quant à la validité de certaines conclusions tirées de ces réponses.

416. Le Comité a noté que l'évaluation globale de la façon dont avait été assuré le service du programme de désarmement était positive.

417. Le Comité a pris acte du rapport et des recommandations qu'il contenait et décidé qu'il ne serait pas nécessaire de lui présenter un rapport distinct sur l'application de ces recommandations.

2. Evaluation approfondie du programme relatif à l'assistance et à la protection internationales accordées aux réfugiés : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

418. A ses 6e, 7e et 9e séances, les 15 et 17 mai, le Comité a examiné le rapport d'activité du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme relatif à l'assistance et à la protection internationales accordées aux réfugiés : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (E/AC.51/1991/4 et Corr.1).

Conclusions et recommandations

419. Le Comité a rappelé le caractère humanitaire et non politique du HCR, conformément à son statut.

420. Le Comité a recommandé que, dans le rapport final, on accorde une plus grande attention aux vues des gouvernements que dans le rapport d'activité.

421. Rappelant ses préoccupations au sujet du faible taux de réponse aux questionnaires envoyés dans le cadre d'autres rapports d'évaluation, le Comité a recommandé que le Secrétariat s'efforce au maximum d'obtenir un nombre suffisant de réponses aux questionnaires proposés au paragraphe 64 du rapport d'activité et qu'on envisage de demander l'avis des réfugiés eux-mêmes.

422. Le Comité a approuvé les questions à examiner et la méthodologie proposée au paragraphe 64 du rapport d'activité, en y apportant les modifications suivantes :

a) Adéquation du mandat du HCR. Le Comité a estimé que le mandat du HCR, tel qu'il figure dans le statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1950, annexe), ne devrait pas être examiné. L'évaluation devrait être limitée à la réalisation des objectifs du HCR, conformément à l'article 6.1 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation 3/. Par conséquent, la méthodologie proposée au paragraphe 64 a) du rapport d'activité devrait être modifiée.

b) Système d'alerte rapide. Le Comité a considéré que le rapport du Corps commun d'inspection sur la coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte rapide concernant les courants potentiels de réfugiés (A/45/649 et Corr.1) apportait une contribution essentielle au rapport d'activité et a recommandé d'éviter les doubles emplois entre le rapport d'évaluation approfondie, ce rapport et les travaux d'autres organismes dans ce domaine. Le rapport devrait examiner les modalités de l'intégration du HCR au système d'alerte rapide de l'ONU, compte tenu des vues exprimées par les délégations. Dans ce contexte, le Comité a souligné

l'importance de la coordination des activités du HCR et d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui s'occupent d'activités humanitaires.

c) Formation. Le Comité a recommandé que toutes les activités de formation du HCR soient évaluées et, par conséquent, la méthodologie devrait être élargie.

d) Assistance. Le Comité a recommandé que les propositions figurant au paragraphe 64 d) soient adoptées sans modification.

e) Diffusion. Le Comité a recommandé que les propositions figurant au paragraphe 64 e) soient adoptées sans modification.

f) Informations diffusées par le HCR sur ses activités en faveur des réfugiés. Le Comité a recommandé que l'évaluation ait pour objet d'obtenir des informations notamment sur l'efficacité des informations diffusées par le HCR en tant qu'instrument d'appels de fonds.

g) Financement annuel et cycle budgétaire. Le Comité a souligné l'importance de la question des appels de fonds dans le cadre du rapport d'évaluation approfondie. En élaborant ce rapport, il faudrait tenir compte du rapport du consultant du HCR soumis au Comité exécutif sur cette question.

423. Le Comité a approuvé la recommandation figurant au paragraphe 65, étant entendu qu'on tiendra dûment compte du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 4/.

3. Application des recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation des programmes concernant les questions et politiques relatives au développement

424. De sa 7e à sa 9e séance, les 15, 16 et 17 mai 1991, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général relatif à l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation des programmes concernant les questions et politiques relatives au développement (E/AC.51/1991/5).

Conclusions et recommandations

425. Le Comité s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale, le 13 mai 1991, de la résolution 45/264 qui contenait des décisions correspondant à la recommandation du Comité concernant la tenue de débats de haut niveau au Conseil économique et social.

426. Le Comité a reconnu la nécessité de prêter davantage attention à la façon dont les messages de l'ONU sont transmis à la communauté internationale. Dans cet ordre d'idées, il s'est félicité des efforts accrus du Secrétariat pour communiquer avec les organisations non gouvernementales, les universitaires, les membres de différentes professions et la presse, et il a invité le Département des affaires économiques et sociales internationales à continuer dans cette voie, en collaboration avec le Département de l'information et les autres entités intéressées.

427. Le Comité a également constaté que le Département des affaires économiques et sociales internationales avait renforcé sa coopération avec d'autres organismes, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et il l'a prié instamment d'intensifier ses efforts d'amélioration de la coordination.

428. Le Comité était conscient que les décisions du Conseil d'administration du PNUD concernant l'exécution par des entités nationales (décisions 89/20 et 90/21) ainsi que le nouvel arrangement concernant les dépenses d'appui dont le Conseil devait arrêter les modalités à sa trente-huitième session en juin 1991, pourraient se traduire par une réorientation des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et notamment du Département de la coopération technique pour le développement. A cet égard, le Comité a prié le Département de tenir compte, lorsqu'il examinerait ses activités à la lumière des orientations nouvelles, du rôle important qu'il joue en aidant les gouvernements des pays bénéficiaires à renforcer leur capacité d'autosuffisance.

429. Le Comité a rappelé qu'il convenait d'éviter tout double emploi entre le Département de la coopération technique pour le développement et le PNUD. Il croyait comprendre à ce propos qu'un rapport concernant la répartition du travail entre le Département et le PNUD serait soumis au Conseil d'administration du PNUD à sa prochaine session en juin.

430. Le Comité a pris note des efforts de mise en oeuvre consentis jusqu'ici, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général (E/AC.51/1991/5).

4. Evaluation approfondie du programme concernant les questions et politiques relatives au développement : Commission économique pour l'Afrique

431. A ses 4e, 5e, 6e et 9e séances, les 14, 15 et 17 mai 1991, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme concernant les questions et politiques relatives au développement : Commission économique pour l'Afrique (E/AC.51/1991/3).

Conclusions et recommandations

432. Le Comité a pris note du rapport final du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme concernant les questions et politiques relatives au développement : Commission économique pour l'Afrique.

433. Le Comité a réaffirmé la validité des objectifs et des buts des MULPOC, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1990/76 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/248 A.

434. Le Comité s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration du traité portant création de la communauté économique africaine. A cet égard, il a de nouveau souligné le rôle que devraient jouer les MULPOC en fournissant, aux groupements économiques sous-régionaux qui relèvent d'eux, l'appui technique, notamment les études, dont ils ont besoin pour faciliter, par la suite, leur intégration dans la communauté économique africaine.

435. Le Comité a noté la constatation de l'équipe d'évaluation, selon laquelle la pénurie de ressources financières et humaines avait continué d'empêcher les MULPOC et le Système panafricain d'information pour le développement (PADIS) de s'acquitter pleinement de leurs mandats respectifs.

436. Le Comité a souligné que si l'on modifiait la structure des programmes des MULPOC, cela ne devrait en aucun cas diminuer la portée de leur mandat tel qu'il avait été approuvé, dont découlait le sous-programme 2 du chapitre 23 du projet de budget-programme. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer les activités pertinentes ayant trait à la coopération et à l'intégration économiques aux échelons sous-régional et régional en Afrique.

437. Le Comité a recommandé au Secrétaire général d'identifier les activités en matière d'intégration et de coopération économiques qui pourraient être réorientées et entièrement axées sur les objectifs et priorités sous-régionaux définis par les groupements économiques sous-régionaux intéressés, et de soumettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, des recommandations à cet égard.

438. Le Comité a recommandé que, lorsqu'elle examinerait à sa quarante-sixième session les ressources dont les MULPOC ont besoin, l'Assemblée générale tienne pleinement compte des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation (E/AC.51/1991/3) et dans les autres rapports pertinents qu'elle a adoptés. Il a recommandé en outre qu'à l'issue de cet examen les MULPOC soient dotés des ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de façon efficace de leur mandat en ce qui concerne l'intégration et la coopération économiques sous-régionales en Afrique.

439. Le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale d'inviter l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à prévoir des ressources suffisantes pour financer le processus d'intégration économique et pour permettre au PADIS de devenir pleinement opérationnel.

E. Contribution du Comité du programme et de la coordination à l'application de la résolution 45/254 de l'Assemblée générale

440. A ses 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 22 et 23 mai, le Comité a examiné, en se fondant sur un exposé oral du représentant du Secrétaire général, la contribution du Comité du programme et de la coordination à l'application de la résolution 45/254 de l'Assemblée générale.

Examen de la question

441. Les délégations ont pris note des informations fournies par le Secrétariat au sujet de l'application de la résolution 45/254.

442. Certaines délégations ont regretté l'absence d'un rapport écrit sur la question.

443. Plusieurs délégations pensaient qu'il fallait poursuivre les efforts même si certaines réformes étaient déjà en place. D'autres se sont inquiétées des effets que les mesures d'économie pouvaient avoir sur l'exécution concrète du programme par le Secrétariat. Certaines délégations ont rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/254, avait invité le Secrétaire général à consolider et à exploiter les résultats obtenus grâce à la réforme.

### Conclusions et recommandations

444. Le Comité a fait ressortir le rôle qui lui revenait dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale, entre autres les résolutions 41/213 et 45/254, relatives à l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

445. Le Comité a pris acte des mesures actuellement prises par le Secrétariat pour que l'Organisation fonctionne plus efficacement et avec davantage de résultats.

446. Le Comité a recommandé de chercher plus activement un mode d'organisation qui permette à l'ONU de s'employer de manière plus efficace et plus productive à réaliser ses objectifs et à faire face aux problèmes.

447. Le Comité a noté que la résolution 45/264 B appelait l'intensification de son interaction avec le Comité administratif de coordination.

448. Le Comité a recommandé que le Secrétaire général tienne compte de ses conclusions dans le rapport qu'il devait bientôt présenter au sujet de l'application de la résolution 45/254. Rappelant les instructions que cette même résolution donnait au Secrétaire général, il a prié ce dernier de lui rendre compte en permanence, ainsi qu'à l'Assemblée générale, de la suite donnée à ces dispositions.

### III. QUESTIONS RELATIVES A LA COORDINATION

#### A. Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination

449. A ses 10e, 11e et 12e séances, les 17 et 20 mai 1991, le Comité a examiné le rapport du Comité administratif de coordination (CAC) et a étudié les préparatifs de la prochaine série de réunions communes du CPC et du CAC (E/1991/42 et Add.1 et 2, E/1990/123, et E/1991/44); il a examiné également le rapport du Secrétaire général sur l'application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement (E/1991/16 et Corr.1).

#### Examen de la question

450. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coordination avec les institutions de Bretton Woods dans le cadre du CAC et des réunions communes du CPC et du CAC.

451. Plusieurs délégations ont proposé que lors de la vingt-sixième série de réunions communes CPC/CAC, on examine la question de l'impact que peut avoir la résolution 45/264 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies et sur les institutions spécialisées des Nations Unies. D'autres délégations ont proposé que le thème de la série de réunions soit l'application de la Stratégie internationale du développement par les organismes des Nations Unies.

#### Conclusions et recommandations

##### Rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination

452. Le Comité a réaffirmé l'importance de la coordination dans le système des Nations Unies. Il considère que la coordination devrait maximiser l'efficacité de la division du travail entre les organisations du système, assurer la complémentarité de leurs activités et leur permettre d'utiliser de façon efficace et cohérente les ressources dont elles disposent. Il conviendrait d'améliorer les moyens de coordination existants dans le sens d'une plus grande efficacité. On a souligné la nécessité de renforcer la coordination sur le terrain, sous la direction des coordonnateurs résidents.

453. Le Comité a souligné que le CAC jouait un rôle capital en permettant à toutes les entités du système de faire face efficacement, par une action concertée, à de nombreux problèmes mondiaux. Il a encouragé le CAC à poursuivre les efforts qu'il déploie pour améliorer l'efficacité de ses travaux et à se lancer, comme l'y ont invité les Etats Membres, dans l'élaboration et l'application de plans d'action à l'échelle du système. On a aussi insisté sur l'importance du rôle directeur que joue le Secrétaire général en sa qualité de président du CAC.

454. Le Comité a trouvé le rapport d'ensemble annuel du CAC pour 1990 (E/1991/42 et Add.1 et 2) très nettement amélioré par rapport aux rapports précédents. Il s'est déclaré satisfait de la structure du rapport et de la

place prééminente qui y est faite aux questions de fond. Le Comité a aussi jugé extrêmement utile l'avant-propos du Secrétaire général. Cependant, il a estimé qu'il y avait encore place pour des améliorations. En particulier, le rapport devrait être plus analytique et davantage axé sur l'action. Le CAC devrait porter à l'attention des Etats Membres les problèmes rencontrés dans la réalisation des activités entreprises à l'échelle du système. Le rapport d'ensemble annuel devrait aussi indiquer clairement les mesures prises ou envisagées par le CAC sur les questions qui préoccupent la communauté internationale et contenir des recommandations appropriées à l'intention des organes intergouvernementaux.

455. Le Comité a accueilli avec satisfaction le nouveau rapport du CAC sur les programmes et les ressources du système des Nations Unies, publié dans un additif au rapport d'ensemble annuel. Il a jugé que ce rapport constituait un outil de référence utile qui permettrait aux Etats Membres et aux organisations d'éviter chevauchements d'activités et doubles emplois et d'améliorer la coordination à l'échelle du système. Le Comité a prié le CAC de continuer d'étudier la possibilité d'établir, pour le système tout entier, une base de données sur les programmes et les ressources, qui contiendrait des informations plus détaillées sur les activités prévues par les programmes, notamment sur les dépenses d'administration des différentes unités des secrétariats et sur les dépenses qu'elles consacrent à leurs activités de fond. De l'avis du Comité, des informations plus complètes et plus transparentes sur les activités du système faciliteraient la coordination des positions de principe adoptées par les représentants des Etats dans les divers organes directeurs ainsi que dans les organes intergouvernementaux centraux. Le Comité a relevé les insuffisances du rapport, dont certaines étaient liées à la classification des programmes retenue par le CAC, qui du reste est en cours de révision. Le Comité a convenu qu'une classification révisée des programmes permettrait de décrire les activités de façon plus transparente.

456. Le Comité a fait un certain nombre de suggestions sur les améliorations qui pourraient être apportées au rapport. Les descriptions de programme devraient être, selon lui, présentées de façon plus uniforme, et les objectifs devraient être plus clairement énoncés, afin de mieux faire ressortir les points essentiels. Les données sur les activités financées par les budgets ordinaires qui figurent dans le rapport devraient être complétées par des données beaucoup plus précises sur les différentes catégories de ressources extrabudgétaires. Les données sur les ressources extrabudgétaires et sur les ressources prévues aux budgets ordinaires devraient être présentées séparément aussi bien que sous forme d'agrégats. Le Comité a convenu que le rapport sur les programmes et les ressources devrait être établi tous les deux ans, et remplacer l'habituel rapport du CAC sur les dépenses relatives aux programmes. Le rapport devrait être aussi porté à l'attention de tous les organes intergouvernementaux intéressés, que l'on devrait encourager à l'utiliser afin d'assurer, à l'échelle du système, la coordination administrative et fonctionnelle nécessaire pour les questions traitées dans le rapport.

Réunions communes du Comité du programme et de la coordination  
et du Comité administratif de coordination

457. Le Comité a pris acte du rapport sur la vingt-cinquième série de réunions communes des deux comités (E/1990/123).

458. Le Comité a réaffirmé que les réunions communes fournissaient aux Etats Membres une occasion unique et extrêmement utile d'engager un dialogue constructif avec les chefs de secrétariat.

459. Le Comité a convenu que pour assurer le succès des réunions communes, il fallait qu'elles continuent de se tenir à un niveau élevé, que les participants engagent un dialogue véritable, et que les débats soient axés sur l'élaboration de conclusions précises et de recommandations concrètes. Il faudrait prévoir deux jours pour ces réunions.

460. Le Comité avait précédemment choisi pour thème de la vingt-sixième série de réunions communes, réunions qui devaient avoir lieu à New York les 22 et 23 octobre 1991, l'application de la Stratégie internationale du développement par les organisations du système des Nations Unies. Lors de l'examen de ce thème, il ne faudrait pas perdre de vue la question de l'application des dispositions de la Déclaration finale adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire (résolution S-18/3), envisagées dans leur rapport avec la Stratégie internationale du développement. Une réunion préparatoire aurait lieu le 18 octobre 1991.

461. Le Comité a recommandé que, lors de la vingt-sixième série de réunions communes, le CFC et le CAC fassent des suggestions sur les sujets que le Conseil économique et social devrait aborder en 1992 lors de ses sessions de fond, suggestions qu'il examinerait lors de sa session d'organisation.

#### Répertoire des activités de développement du système des Nations Unies

462. Le Comité a pris acte du rapport du CAC sur le Répertoire des activités de développement du système des Nations Unies, dans lequel le CAC recommandait que ce rapport continue d'être publié sous sa forme actuelle.

#### B. Application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement

463. Le Comité a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement (E/1991/16 et Corr.1).

#### C. Projet de cadre d'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique

464. A sa 46e séance, le 8 juin, le Comité a examiné le projet de cadre d'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (E/AC.51/1991/CRP.1).

#### Conclusions et recommandations

465. Le Comité a accueilli avec satisfaction la possibilité qui lui était donnée de formuler au sujet du projet de cadre des observations qui contribueraient à guider davantage le Secrétariat dans l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système. Le Comité a rappelé qu'il avait demandé au Secrétaire général d'élaborer un plan d'action à l'échelle du système

conformément au paragraphe 15 du rapport du Comité sur les travaux de la seconde partie de sa trentième session, compte tenu des observations formulées lors de l'examen du projet de cadre d'élaboration du plan d'action à l'échelle du système, ainsi que de la décision que l'Assemblée générale prendra à sa quarante-sixième session sur l'examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

#### IV. RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

##### Rapport du Corps commun d'inspection (A/44/646 et A/45/648)

466. A ses 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances, le 21 mai, le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) choisi par le Comité à sa session d'organisation, et intitulé "Pratiques et procédures visant à une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique" (A/44/646) et les observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/45/648).

##### Examen de la question

467. De l'avis d'un certain nombre de délégations, le rapport du Corps commun d'inspection offrait une base utile pour l'examen des moyens d'améliorer le système des achats pour les projets de coopération technique par une répartition géographique plus équitable des fournisseurs. Certaines délégations ont émis des objections à toutes les recommandations du rapport, tandis que d'autres étaient opposées à l'emploi du terme "géographique" dans le texte.

468. Tout en reconnaissant que le rapport du Corps commun d'inspection était axé sur les projets du PNUD, certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'acheter davantage de biens et services dans les pays en développement ainsi que dans les grands pays développés auxquels il n'est pas suffisamment fait appel, non seulement pour des projets de coopération technique, mais aussi pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont souligné que les achats visés ne devaient concerner que les projets du PNUD.

469. Plusieurs délégations ont été d'avis que les critères de bonne qualité et de qualité appropriée, de faible prix et de garanties adéquates devaient être appliqués systématiquement, et que les marchés devaient toujours être passés en laissant s'exercer le jeu de la concurrence et en ayant recours à l'appel d'offres international. L'avis a été exprimé selon lequel ces critères étaient difficiles à appliquer et que, dans les appels d'offres internationaux et les procédures d'achat, les spécifications relatives au fonctionnement et à la qualité des produits devaient être clairement précisées. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait tenir dûment compte des objectifs d'achat particuliers des pays en développement, tandis que d'autres s'y sont opposées.

470. Plusieurs délégations ont fait valoir que la division internationale grandissante du travail s'étant accrue, beaucoup de produits finis incorporaient déjà des éléments en provenance des pays en développement et la part de certains pays en développement dans la production de ces articles avait augmenté.

##### Conclusions et recommandations

471. Le Comité a réaffirmé que tous les pays devaient avoir des possibilités d'accès aussi larges que possible au marché des biens et services nécessaires aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Il fallait envisager des mesures pratiques et efficaces pour accroître les achats réalisés dans les pays en développement et dans les principaux pays donateurs auxquels il est insuffisamment fait appel, compte dûment tenu du principe de

l'appel à la concurrence internationale et des règles de l'ONU concernant les achats, y compris le système de traitement préférentiel approuvé par le PNUD. Dans ce contexte, le Comité a souligné le rôle important des directeurs et coordonnateurs de programmes tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, de même que celui des gouvernements des pays hôtes, dans la promotion des achats effectués dans les pays en développement.

472. Le Comité a salué les efforts faits par certains organismes des Nations Unies pour acheter davantage dans les pays en développement et dans les principaux pays donateurs auxquels il est insuffisamment fait appel, et a recommandé que cette pratique soit encouragée. Le Comité a demandé en outre au Bureau des services d'achats interorganisations de continuer à améliorer ses méthodes et pratiques concernant le recensement de nouveaux fournisseurs ainsi que la collecte d'informations et la notification sur les achats.

473. Le Comité a souligné qu'il fallait s'efforcer de surmonter les stéréotypes dépassés et les attitudes négatives concernant l'achat de biens dans les pays en développement pour des projets des organismes des Nations Unies.

474. Le Comité a estimé qu'il était très important de mettre au point une base de données statistiques fiables sur les achats et a mis en relief le rôle que jouait le Bureau des services d'achats interorganisations dans la collecte de ces données. L'information sur les possibilités d'achat, et notamment sur les appels d'offres internationaux et les capacités de chaque pays, devrait être mise à la disposition de tous les pays intéressés de façon à améliorer l'information au place et à accroître la transparence.

475. Le Comité a pris note des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection et des observations du Comité administratif de coordination à leur sujet.

V. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA  
TRENTE-DEUXIEME SESSION DU COMITE

476. Conformément à l'alinéa 2 e) de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social, en date du 10 mai 1979, et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1979, le Comité doit soumettre au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session, ainsi que la liste des documents demandés. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe à la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, la trente-deuxième session du Comité durera six semaines.

477. A sa 49e séance, le 12 juin, le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-deuxième session sur la base d'une note du Secrétariat (A/AC.51/1991/L.5), telle qu'elle a été révisée oralement.

478. A la même séance, le Comité a décidé de soumettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session, qui est reproduit ci-après :

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
  - a) Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1990-1991;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1990-1991

- b) Modifications qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme pour la période 1992-1997;

Documentation

Modifications qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme pour la période 1992-1997

- c) Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, et article 3.2 du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation)

d) **Evaluation.**

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (résolutions de l'Assemblée générale 36/228 B, 37/234, 38/227 A et B, 42/215, 43/219 et 45/253, et A/43/16, par. 86)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal du programme relatif aux droits de l'homme (A/39/38, par. 364)

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie des activités de développement social (A/41/38, par. 110)

Rapport du Secrétaire général identifiant les options pour l'avenir et comprenant des propositions orientées vers l'action afin de résoudre les problèmes recensés dans les évaluations citées dans le rapport intérimaire sur le grand programme relatif à la science et à la technique (A/45/16, par. 366)

Rapport du Secrétaire général sur le calendrier des évaluations approfondies futures

4. **Questions relatives à la coordination :**

- a) **Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination;**

**Documentation**

Rapport général annuel du Comité administratif de coordination pour 1991

Rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la vingt-sixième série de réunions communes des deux Comités

- b) **Plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.**

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur un plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique [A/45/16, par. 146 b)]

5. **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.**

## Documentation

Rapport du Secrétaire général (E/AC.51/1991/L.4/Add.9, par. 9)

6. Rapports du Corps commun d'inspection.
7. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-deuxième session.

## Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 38 (A/49/38), par. 300.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 16 (A/45/16).

3/ GT/SGD/PFBME Rules/1 (1987).

4/ Ibid., Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), vol. I et II.

ANNEXE I

Ordre du jour de la trente et unième session du Comité

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
  - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993;
  - b) Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies;
  - c) Etats d'incidences sur le budget-programme et critères d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve;
  - d) Evaluation;
  - e) Contribution du Comité du programme et de la coordination à l'application de la résolution 45/254 de l'Assemblée générale.
4. Questions relatives à la coordination :
  - a) Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination;
  - b) Application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement.
5. Rapports du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente et unième session.

ANNEXE II

Liste des documents dont le Comité était saisi  
à sa trente et unième session

A/46/6

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
1992-1993.

Introduction et vue d'ensemble

- Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble
- Chapitre 2. Bons offices et rétablissement de la paix; maintien de la paix; recherche et collecte d'information
- Chapitre 3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité
- Chapitre 4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat
- Chapitre 5. Désarmement
- Chapitre 6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation
- Chapitre 7. Elimination de l'apartheid
- Chapitre 8. Cour internationale de Justice
- Chapitre 9. Activités juridiques
- Chapitre 10. Droit de la mer et affaires maritimes
- Chapitre 11. Développement et coopération économique internationale
- Chapitre 12. Programme ordinaire de coopération technique
- Chapitre 13. Département des affaires économiques et sociales internationales
- Chapitre 14. Département de la coopération technique pour le développement
- Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Chapitre 16. Centre du commerce international (CNUCED/GATT)
- Chapitre 17. Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Chapitre 18. Centre pour la science et la technique au service du développement
- Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Chapitre 20.	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
Chapitre 21.	Développement social et affaires humanitaires
Chapitre 22.	Contrôle international des drogues
Chapitre 23.	Commission économique pour l'Afrique
Chapitre 24.	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Chapitre 25.	Commission économique pour l'Europe
Chapitre 26.	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Chapitre 27.	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Chapitre 28.	Droits de l'homme
Chapitre 29A.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Chapitre 29B.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Chapitre 30.	Secours en cas de catastrophe
Chapitre 31.	Département de l'information
A/46/170	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des procédures d'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et des critères d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve
A/46/173	Rapport du Secrétaire général sur les méthodes adoptées pour contrôler l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies et en rendre compte
E/1991/16 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général sur l'application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement
E/1991/42	Rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1990
E/1991/42/Add.1	Programmes et ressources du système des Nations Unies
E/1991/42/Add.2	Récapitulation des activités entreprises en 1990 par les organes subsidiaires du Comité administratif de coordination

E/1991/44	Rapport du Comité administratif de coordination sur le Répertoire des activités de développement du système des Nations Unies
E/1990/123	Rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la vingt-cinquième série de réunions communes des deux organes
E/AC.51/1991/1	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session
E/AC.51/1991/2	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement
E/AC.51/1991/3 et Corr.1	Rapport final du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme concernant les questions et les politiques relatives au développement : Commission économique pour l'Afrique
E/AC.51/1991/4 et Corr.1	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme relatif à l'assistance et à la protection internationales accordées aux réfugiés : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
E/AC.51/1991/5	Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation des programmes concernant les questions et politiques relatives au développement
E/AC.51/1991/CRF.1	Projet de cadre pour un plan à moyen terme à l'échelle du système concernant la reprise économique dans les pays africains
E/AC.51/1991/CRF.2	Suite donnée à l'analyse interorganisations des programmes du système des Nations Unies concernant le développement industriel
E/AC.51/1991/INF.1	Liste des délégations
E/AC.51/1991/L.1/Rev.1	Projet de programme de travail : note du Secrétariat
E/AC.51/1991/L.2/Rev.2	Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session
E/AC.51/1991/L.3	Ordre du jour de la trente et unième session adopté par le Comité du programme et de la coordination à sa 2e séance, le 6 mai 1991
E/AC.51/1991/L.4 et Add.1 à 47	Projet de rapport du Comité
E/AC.51/1991/L.5	Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Comité

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات بحدود التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---